



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(97<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mardi 3 décembre 1985**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART

1. **Protection sociale et droits des travailleurs.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 5187).

Mme Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Evin, président de la commission des affaires culturelles.

MM. Barrot,  
Marchais.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5205).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART,**

**vice-président**

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## PROTECTION SOCIALE ET DROITS DES TRAVAILLEURS

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la protection sociale et les droits des travailleurs et le débat sur cette déclaration.

La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

**Mme Georgine Dufloix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, pour ouvrir ce débat consacré à la protection sociale et aux droits des travailleurs et pour en situer l'enjeu, permettez-moi d'abord de dire deux mots du ministre des affaires sociales qui, ce matin, préparait longuement son intervention en consultant les chiffres et les travaux les plus récents parus dans ce domaine. Il y a quatre ans ou quatre ans et demi, pensait-elle, le ministre des affaires sociales était simplement une mère de famille de quatre enfants qui ne s'était jamais posé beaucoup de questions sur la protection sociale. Comme bien d'autres, elle avait reçu des prestations familiales, elle s'était fait rembourser ses médicaments et ses frais médicaux et elle commençait à se préoccuper de la retraite, mais doucement car l'âge en était encore relativement éloigné.

Evoquant donc le dossier que nous abordons cet après-midi et le dialogue qu'il ne manquera pas de susciter entre nous sur la protection sociale collective, les hôpitaux, la médecine libérale, les conventions ou le bilan des avancées sociales, je me disais qu'au fond il y a beaucoup de Françaises et de Français qui, derrière ces mots, ne mettent pas de réalité tangible. Moi-même, car je ne veux faire peser la responsabilité sur personne d'autre, je me suis bien souvent contentée de recevoir des prestations familiales ou de payer des cotisations sur mon salaire sans vraiment me préoccuper de ce que représentait la protection sociale collective et je me suis fait rembourser mes médicaments ou mes visites chez le médecin en trouvant cela normal.

Nous, les citoyens d'aujourd'hui, les hommes et les femmes de ma génération, nous qui sommes nés après la guerre, c'est pratiquement depuis que nous sommes conscients, depuis que nous vivons en société que nous savons ce qu'est la protection sociale. Nous sommes les héritiers de ces pionniers fantastiques qui ont lutté sans répit, qui ont eu cette audace formidable de créer la sécurité sociale. Mais sommes-nous vraiment conscients de ce que représente cette protection sociale collective ? Savons-nous seulement que, dans d'autres pays, elle est beaucoup moins efficace que dans le nôtre ? Nous rendons-nous compte que, sur chacun des points que je viens d'évoquer, il pourrait en être autrement et que, si nous ne sommes pas assez attentifs, assez vigilants, si nous ne nous posons pas les vraies questions au bon moment, nous risquons de voir ce système remarquable dont nous devons être les dignes héritiers se déliter ou évoluer dans le mauvais sens ?

M'étant ainsi remémoré ces années peu lointaines, j'ai formé le vœu de parler avec vous de la protection sociale mais d'en parler vraiment, en essayant, autant que faire se peut, d'éviter les mots qui ne parlent qu'aux spécialistes et les anathèmes qu'on échange d'un bord à l'autre, ceci étant nécessairement bon pour tel parti et cela pour tel autre. Essayons au contraire de voir les différences, essayons de rester à la fois réalistes et ambitieux.

Ce débat, si proche des élections législatives, nous le permettra-t-il ? Je le souhaite parce que beaucoup de Françaises et de Français aimeraient bien y participer aussi, aimeraient bien se dire : « D'accord, je touche des prestations familiales, mais pourquoi et comment ? Est-ce juste ? Est-ce normal ? Pourquoi ne puis-je pas en toucher davantage ? » Et ces questions valent dans tous les domaines, pour les médicaments comme pour les soins hospitaliers.

Si nous parvenons à parler aujourd'hui à celles et à ceux qui ne sont pas des spécialistes de la sécurité sociale et de la protection sociale, nous aurons réussi. Si nous nous contentons d'être des spécialistes en dissimulant derrière les mots des réalités peu tangibles, nous aurons échoué. J'espère, mesdames, messieurs, que nous réussirons et je souhaite qu'au terme de ce débat, nous comprenions mieux quelles sont les perspectives et quels sont les enjeux pour la sécurité sociale, si elle court vraiment des dangers et quand ils peuvent se présenter.

**Mme Marie-France Lecuir.** Très bien ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Francis Gang.** Ils ont mis du temps à venir, ces applaudissements !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Essayons donc de voir ce qu'est la sécurité sociale d'une façon concrète. Pour moi, c'est d'abord l'ensemble des étapes de la vie, c'est notre vie quotidienne. Nous pouvons en parler en termes financiers, mais aussi en termes de tous les jours et je commencerai, si vous le voulez bien, par le début de la vie, c'est-à-dire par la naissance et par la famille.

La sécurité sociale, globalement, c'est une masse financière considérable de 1 300 milliards de francs, dont 650 milliards de francs pour le régime général et plus de 100 milliards de francs pour les familles qui ont des enfants.

Chaque famille touche, à un moment donné, des allocations familiales. Qu'aujourd'hui nous fait pour ces familles ? Que pouvons-nous dire aujourd'hui des prestations familiales ? Ont-elles un avenir ?

La protection sociale, pour nous, c'est la solidarité entre les âges de la vie, solidarité d'abord pour mieux accueillir l'enfant, et ceux qui ont suivi mon action depuis plusieurs années savent combien je suis attachée à l'accueil de l'enfant. Finalement, qu'y-a-t-il de plus important dans une société que l'accueil qu'elle réserve à ses enfants ? Transformer la France, moderniser la France, c'est bien entendu une tâche prioritaire, mais l'essentiel est que les futurs acteurs de cette transformation, de cette modernisation, c'est-à-dire les enfants d'aujourd'hui, soient bien accueillis dans notre société, s'y sentent à l'aise, aient le sentiment que la société s'ouvre à eux.

**M. Francis Gang.** Très bien !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Nos enfants sont-ils réellement les bienvenus ? Ce n'est pas toujours le cas.

Nous parlons toujours des aspects quantitatifs de la naissance, de notre taux de fécondité qui est moindre que celui des pays en voie de développement, certes, mais supérieur à celui de la plupart des pays d'Europe occidentale, bien qu'il

demeure insuffisant pour assurer le renouvellement des générations. Je voudrais pouvoir aussi, de temps à autre, parler avec vous de la qualité de la naissance, des conditions financières, matérielles, psychologiques de cet accueil. Ouvrir la France aux enfants, c'est tout le sens de la politique familiale, et j'aurai l'occasion, la semaine prochaine, d'engager sur ce thème un très grand débat dans le cadre du forum de l'enfance qui se tiendra au jardin des Tuileries... à côté des forains. (Sourires.)

Dans le domaine de la politique familiale, cette législature a vu des progrès considérables. Sur le plan de l'aide financière aux familles d'abord, car on ne peut se contenter d'invoquer ou de souhaiter, il faut que l'aide du pays se traduise concrètement. Je citerai à cet égard un chiffre essentiel : l'augmentation du pouvoir d'achat des prestations familiales a été, en cinq ans, selon l'âge et le nombre des enfants, de 7,6 p.100 pour certaines familles et de 35 p.100 pour d'autres familles.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Lesquelles ?

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Le pouvoir d'achat des prestations familiales a augmenté, depuis 1981, de 20 p. 100 en moyenne, alors qu'il avait baissé lors de la période précédente, y compris pour les familles nombreuses. On nous disait pourtant à l'époque que c'était la priorité politique.

Quand on sait que ces prestations représentent, en moyenne, 30 p. 100 du revenu des familles de trois enfants, on voit l'importance de ce progrès dans le budget des ménages.

Les allocations, donc, ont été fortement augmentées. Parallèlement, l'aide a été réorientée en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses. Des allocations nouvelles ont été créées ; je pense à l'allocation jeune enfant et surtout à l'allocation parentale d'éducation, qui a suscité tant d'émotion sur les bancs de cette assemblée. Cette allocation ouvre des voies nouvelles quant à la conception même des rapports entre le travail et la vie familiale ; et c'est pourquoi je persiste à penser que c'est une bonne mesure. Je m'étonne d'ailleurs que certains députés, en particulier de droite, qui ne l'avaient pas votée, y voient aujourd'hui une possibilité d'ouverture.

La politique familiale regroupe de multiples actions menées dans de multiples domaines. Sans énumérer devant vous l'ensemble des mesures législatives, je rappellerai l'augmentation de l'allocation-logement, toutes les dispositions prises en faveur des familles nombreuses et toutes celles ayant pour objet de faciliter la vie quotidienne des familles, qu'il s'agisse de la garde des enfants, de l'aménagement des quartiers, des services de proximité ou de l'entraide de voisinage.

Nous avons créé 35 000 places de crèche en cinq ans et développé à cette fin tous les modes d'accueil collectif et familial. Cette année, j'ai engagé une nouvelle action en faveur des crèches associatives, dont le travail se situe en marge de la politique familiale, mais n'en revêt pas moins une réelle importance.

La politique familiale globale, c'est aussi les quarante contrats « famille », le temps familial qui, avec le travail à temps partiel que nous avons facilité et le congé parental créé en 1984, permettent de mieux aménager les horaires au profit de l'enfant.

Je pourrais encore citer toutes les mesures prises en faveur des femmes en difficulté ou des femmes divorcées pour mieux percevoir leur pension.

Je pourrais, pendant des heures et des heures, parler de cette politique familiale globale, conduite dans tous les ministères, politique essentielle dont la preuve est l'extraordinaire succès qu'a connu une petite campagne lancée à la télévision : « Ouvrons la France aux enfants ». Elle m'a valu une masse de lettres, qui prouvent que les hommes et les femmes de ce pays sont tout à fait convaincus qu'une politique familiale globale est aujourd'hui ce dont la France a besoin.

Une politique familiale dynamique ? Certes ! Des priorités familiales toujours renouvelées ? Sans doute ! Mais le gestionnaire de la sécurité sociale que je suis - et j'en vois d'autres dans cette salle - constate que la priorité familiale n'est pas toujours facile à faire respecter. En effet, lorsqu'il s'agit, lors de l'élaboration d'un budget de sécurité sociale, de trouver des équilibres financiers, bien souvent les tentations

se portent sur la branche familiale et il faut une forte détermination politique pour toujours préserver cette politique familiale essentielle pour l'avenir de notre pays.

La naissance, les premiers moments de la vie, la vie familiale, la solidarité envers les familles et les jeunes familles en particulier constituent donc la première masse de dépenses de la sécurité sociale. Ce sont toutes les prestations, toutes les allocations que touchent les parents, les mères et les pères de famille.

La sécurité sociale, c'est aussi la maladie.

La protection contre la maladie est aujourd'hui meilleure qu'elle n'a jamais été.

**M. Jacques Blanc.** Pas grâce à vous ! Elle a même reculé par rapport à 1981 !

**Plusieurs députés socialistes.** Taisez-vous, monsieur Blanc !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Nous avons conduit une modernisation sans précédent de notre système de santé en préservant un haut niveau de qualité et un haut niveau de protection. Ce faisant, nous avons engagé les évolutions qui nous permettent d'aborder l'avenir de plain-pied.

**M. Jacques Blanc.** On rembourse moins de médicaments !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur Blanc, je n'ai jamais dit que tout avait commencé en 1981, lors des législatives. Je dis simplement que nous avons depuis 1981 transformé profondément ce secteur...

**M. Jacques Blanc.** Cassé l'hôpital !

**M. Jean Lecombe.** Elève Blanc, taisez-vous !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** ... ce qui nous permet de regarder l'avenir avec beaucoup plus de sérénité.

Il fallait donc moderniser notre système de santé qui est l'un des secteurs les plus stratégiques sur les plans social, technologique et économique. Il fallait le rendre capable de répondre à une demande légitime et en expansion.

Pour cela, nous nous sommes efforcés - et nous avons réussi - à la fois d'ouvrir grand la porte au progrès technique, de moderniser les structures, d'assurer les meilleures conditions de la formation des hommes et de fonder des pratiques de négociation, de concertation, de démocratie entre tous les acteurs de la santé.

Pensant toujours à ces hommes et à ces femmes qui nous écoutent aujourd'hui, je parlerai maintenant de l'hôpital.

Nous savons tous ce qu'est un hôpital pour y être allés en traitement ou voir un malade, mais savons-nous ce qu'il représente ?

L'hôpital, c'est pratiquement 4 000 « entreprises » qui produisent le plus noble et le plus précieux des biens : la santé. L'hôpital, c'est 850 000 hommes et femmes qui y travaillent. L'hôpital, c'est 750 000 lits. L'hôpital, c'est un chiffre d'affaires annuel de 130 milliards de francs, pratiquement l'équivalent de l'effort de notre pays en faveur de l'éducation nationale ; c'est cela la dépense hospitalière.

Lorsque nous avons pris en main la responsabilité de ce secteur, les capacités s'accroissaient sur la lancée de l'époque antérieure, absorbant les ressources qu'il aurait fallu consacrer à la modernisation technique. Les établissements connaissaient un certain retard technologique et une mauvaise répartition des capacités.

Nous nous sommes donc engagés dans la modernisation de l'hôpital.

L'effort d'équipement a donc été réorienté vers les technologies modernes. A ce jour, 145 scanners ont été mis en place. Savez-vous combien coûte un scanner ? Cela vaut 12 millions de francs, 1,2 milliard de centimes ! Une quarantaine de scanners seront mis en place dans les mois prochains. Mon ami Edmond Hervé a été l'un des acteurs principaux de cette modernisation hospitalière. En cinq ans, nous aurons quadruplé le nombre de scanners dans ce pays. Il en est de même pour des appareils d'exploration moderne : 22 appareils à résonance magnétique nucléaire auront été autorisés d'ici à la fin de l'année. Ceux qui ont vu les images

qu'ils permettent d'obtenir mesurent le progrès que cela représente pour la médecine. De plus, 250 systèmes d'angiographie numérisée ont été installés.

Cette modernisation, cette adaptation continue n'a été possible que grâce au redéploiement des ressources des secteurs excédentaires vers les secteurs prioritaires.

Je sais que c'est difficile. Beaucoup me demanderont : « Pourquoi cette priorité ? Pourquoi avoir réorienté ? »

Nous avons réorienté parce qu'il fallait moderniser les équipements de nos hôpitaux et que cela coûtait cher. Pour trouver l'argent, il n'y avait pas d'autres solutions que d'opérer un redéploiement entre les secteurs prioritaires et les secteurs excédentaires. Moderniser l'hôpital et ses équipements était donc une priorité essentielle. Elle est tenue. Ce n'est qu'une étape. Il nous reste encore beaucoup à faire.

Pour suivre notre époque et pour rendre le meilleur service à tous ceux et à toutes celles qui viennent à l'hôpital, l'hôpital ne pouvait plus s'accommoder des structures du passé qui le condamnaient à l'immobilisme. Nous avons donc engagé la réforme de son organisation.

Le département hospitalier, dont les principes viennent d'être approuvés par le conseil supérieur des hôpitaux, va donc se mettre en place progressivement et répondre à cette exigence. On a beaucoup parlé du département hospitalier. C'est une réforme en profondeur de la structure hospitalière. Comme toutes les réformes en profondeur, sa mise en œuvre demande du temps et peut provoquer des résistances. C'est juste et c'est normal. Mais notre volonté d'avancer dans la transformation hospitalière est profonde. Dans ce domaine, comme dans les autres, nous n'avançons parfois pas aussi vite que nous le voudrions, mais nous avançons, sans aucun état d'âme.

Parmi les autres transformations médicales, je citerai le contenu des études médicales, qui ne répondait plus aux exigences d'aujourd'hui et encore moins à celles de la formation de demain. Nous les avons entièrement refondues.

La gestion financière, elle aussi, devait être réformée. Certes, on le dira, celle des hôpitaux est difficile mais il convient de procéder à une transformation. La gestion financière doit être plus rigoureuse et utiliser à plein cet outil qu'est le budget global et dont je dirai un mot dans quelques instants. Elle doit effectivement passer dans les faits et devenir une réalité.

L'instauration du budget global a redonné au gestionnaire sa pleine responsabilité, permettant l'indispensable maîtrise des dépenses hospitalières. Parallèlement, la gestion de trésorerie des hôpitaux a été organisée.

Les résultats sont tangibles : les hôpitaux se modernisent, se transforment et pour un coût dont l'augmentation est moindre qu'elle ne l'était avant 1981. La dépense hospitalière augmentait de 20 p. 100 par an, contre moins de 6 p. 100 en 1985.

Pourquoi une gestion rigoureuse ? Pas pour le plaisir, mais parce que, faute d'une gestion rigoureuse, c'est l'ensemble de la protection sociale, le secteur hospitalier qui sont en cause. Lors des discussions qui précèdent l'ouverture d'un hôpital, et parce qu'il n'est pas toujours facile de créer les postes nécessaires, certains responsables d'hôpitaux, certains maires, présidents de conseil d'administration, m'ont proposé publiquement comme solution à la dépense hospitalière la privatisation de l'hôpital. J'ai répondu : non ! Je suis favorable à la transformation, à la modernisation de l'hôpital et surtout à une gestion rigoureuse, car si nous ne sommes pas capables de maintenir les masses financières, la privatisation se posera dès lors en termes dramatiques.

Pour maintenir les services que l'hôpital public apporte aux Françaises et aux Français, il n'y a pas de doute, nous devons à la fois être rigoureux et imaginatifs, avoir le courage de dire que certains secteurs sont prioritaires et être capables d'effectuer des redéploiements. A cet effet, il faut avoir la volonté politique claire de maintenir la direction dans laquelle on veut aller. Nous, nous voulons aller vers la modernisation de l'hôpital.

Le projet relatif aux alternatives à l'hospitalisation, que beaucoup d'entre vous connaissent, est délicat et difficile, mais il transformera les structures de la santé publique dans ce pays.

Je passerai, parce que vous le connaissez, sur le statut nouveau des personnels hospitaliers, dans notre jargon le titre IV, que Edmond Hervé vous a présenté récemment.

Ce sont les perspectives hospitalières, ce sont les transformations à venir pour l'hôpital.

Après la protection de la santé, j'en viens au secteur de la médecine libérale.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Toute Française, tout Français a la possibilité de s'adresser au médecin de son choix ; ce n'est pas comme cela dans tous les pays. Le médecin a la totale liberté de prescription ; ce n'est pas comme cela dans tous les pays.

Cette liberté pour le praticien et pour le malade est la force du système de santé français, et j'y suis très attachée.

En France, la santé du secteur libéral, c'est 90 000 médecins, qui font chaque année près de 200 millions de consultations, plus de 70 millions de visites - ce qui représente environ 40 milliards de francs d'honoraires - et qui prescrivent chaque année environ 30 millions d'actes de radiologie et autant d'actes de biologie. Le secteur libéral, c'est aussi 55 000 professionnels paramédicaux.

C'est donc un secteur très important sur le plan à la fois social et économique pour notre pays.

Autre point délicat et difficile pour l'avenir de la santé de notre pays : nous avons, cette année, signé la convention médicale, qui est le contrat passé entre les différentes organisations syndicales professionnelles de médecins, les trois caisses de sécurité sociale et l'Etat pour fixer le montant de la consultation et le niveau du remboursement. Pour la première fois dans l'histoire des conventions, celle-ci a été votée par tous les partenaires, et c'est un succès pour chacun d'eux. Nous avons réussi à trouver le point d'équilibre le plus juste compte tenu de la situation actuelle de la médecine libérale française. Cette convention régit leurs rapports pour les cinq années à venir. Elle garantit un haut niveau de remboursement des frais médicaux pour les assurés, et fonde de nouvelles orientations pour le bon usage des soins, l'évaluation des pratiques médicales et la maîtrise des dépenses de santé.

Bien d'autres problèmes se posent. Dans les cinq années à venir, nous aurons 30 000 médecins de plus. Or on peut estimer que le territoire est aujourd'hui bien couvert. Cet accroissement, non négligeable, est essentiellement dû au très grand nombre d'étudiants en médecine qui ont été formés depuis de nombreuses années. Nous avons été dans l'obligation de prendre des dispositions qu'il aurait été bien préférable de prendre plus tôt en limitant le nombre des étudiants en médecine.

**M. Jacques Blanc.** Nous l'avons fait, et à ce moment-là, vous défiliez dans les rues !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Il est désormais limité à 4 750 par an.

Pourquoi donc se préoccuper de la médecine libérale française ? Tout simplement parce qu'elle est, elle aussi, à un tournant.

Chaque assuré qui se rend chez le médecin doit savoir que le remboursement des frais médicaux pourrait être différent de ce qu'il est aujourd'hui. De multiples projets circulent çà et là. L'un d'eux propose de séparer le prix de la consultation du niveau du remboursement. Il s'ensuit qu'un médecin dont la consultation serait remboursée à tel niveau, pourrait largement dépasser ce prix en fonction de ce qu'il estime être son intérêt.

**M. Jacques Blanc.** C'est le secteur II de la convention.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** J'appelle votre attention sur ce point : je ne cherche pas à engager la polémique ; je cherche quels sont les points d'ancrage dont nous ne pourrions en aucun cas nous sortir.

**M. Jacques Blanc.** Ce ne sont pas les médecins généralistes qui coûtent cher !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Le risque est grand de voir des médecins de grande qualité - et l'immense majorité d'entre eux le sont - se spécialiser progressivement dans le traitement de la clientèle qui peut payer, en laissant de côté tous les Français et toutes les Françaises qui font la masse de notre pays.

**M. Guy Chanfreault.** C'est absolument exact !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** C'est vrai que lorsque nous sommes très malades nous sommes prêts à payer le maximum pour être soignés par un très grand spécialiste, mais pour les petites maladies, pour nos relations courantes avec les médecins, il serait vraiment risqué d'accepter le démantèlement de notre protection sociale actuelle, en séparant le remboursement et le paiement de la consultation ou de la visite. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) J'appelle donc l'attention de celles et ceux qui souhaiteraient aller dans cette direction sur le danger qui représenterait pour chacun d'entre nous à un moment donné de sa vie.

Toujours de la droite viennent d'autres propositions tendant à créer deux régimes différents pour le petit risque, d'une part, et pour le grand risque, d'autre part. Ce sont des compagnies d'assurances ou des mutuelles qui couvriraient les petites maladies et la sécurité sociale qui rembourserait les dépenses occasionnées par les maladies plus sérieuses.

**M. Jacques Blanc.** Mais nous sommes contre !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** C'est une pente dangereuse sur laquelle glissent bien des penseurs de droite, même si ce n'est pas vous qui faites de telles propositions, monsieur Blanc.

**Un député socialiste.** Mais si, c'est lui ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Guy Chanfrault.** C'est lui parfois, à la dérobée !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je connais bien des gens qui, proches de vous, monsieur Blanc, succombent à cette tentation.

Pour prendre des exemples, cela veut dire que, pour une grippe, on s'assurerait auprès de compagnies d'assurances ou de mutuelles et que, pour le cancer, on serait assuré par la sécurité sociale. Non, il n'est pas possible d'accepter cette séparation entre petit risque et grand risque, pour une raison simple : on ne sait jamais où finit le petit risque et où commence le grand risque. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) C'est ainsi que, pour une famille de deux ou trois enfants, le petit risque devient un grand risque.

**M. Jacques Blanc.** Madame le ministre, puis-je vous interrompre ? (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur Blanc, vous aurez largement le temps de développer vos arguments au cours de la discussion.

**M. Jacques Blanc.** Je voudrais vous rassurer sur un point, madame le ministre !

**M. le président.** Monsieur Blanc, s'il vous plaît, restez tranquille et asseyez-vous !

Veillez poursuivre votre propos, madame le ministre.

**M. Jacques Blanc.** Madame le ministre...

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur Blanc, vous pourriez nous expliquer tout à l'heure pourquoi vous pensez que la transformation de la médecine n'est pas nécessaire.

**M. Jacques Blanc.** Je voulais surtout vous rassurer, madame le ministre !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je suis donc contre la distinction entre petit risque et grand risque.

**Mme Hélène Missoffe et M. Jacques Blanc.** Nous aussi !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Tant mieux ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Il est important que vous le disiez aujourd'hui, mais il serait bon que les clubs ou les penseurs qui vous entourent adoptent la même attitude que vous !

**M. Jean-Louis Gauduff.** Contrairement à ce que vous aviez annoncé, vous ne cessez d'attaquer la droite !

**M. Guy Chanfrault.** Vous vous privez d'attaquer la gauche, peut-être !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Mais non, monsieur, je n'attaque pas la droite, j'attaque les hommes et les femmes...

**M. Jacques Blanc.** Il ne faut pas attaquer les femmes ! (*Sourires.*)

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** ... qui veut modifier le système de protection sociale dans le sens que j'ai indiqué !

**Mme Hélène Missoffe.** Ne nous faites pas dire ce que nous ne disons pas !

**M. Jacques Blanc.** Je voulais vous répondre, madame le ministre, mais vous ne le voulez pas.

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je pense que vous me répondrez lors de votre intervention.

Cela dit, il est bien joli d'être contre quelque chose, mais il faut savoir ce pour quoi l'on est. Alors, que peut-on envisager comme avenir pour la médecine libérale française ? C'est une vraie question que bien des médecins se posent, et je souhaiterais que nous puissions en débattre aujourd'hui sans vaine querelle. Nous allons mettre en place dans les semaines et les mois qui viennent, partout où cela est possible, des structures d'expérimentation qui préparent l'avenir. Cela peut vous paraître très simple, mais il faut quand même le faire. Là aussi, nous luttons contre les habitudes. Nous sommes progressistes au vrai sens du terme et ce n'est pas si commode.

D'ores et déjà, nous avons encouragé des recherches de solutions nouvelles. Je pense à Lubersac où tous les professionnels de santé d'un canton rural s'organisent ensemble pour assurer les soins de la population, à la Grande Synthe où le centre communal de prévention et l'association des médecins de la ville mettent en commun leurs efforts pour la promotion de la santé, à Saint-Nazaire, où se déroule la remarquable expérience du centre de santé intégré. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Blanc.** Quel aveu !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je pense enfin à toutes les formes nouvelles de collaboration entre l'hôpital et la médecine de ville, que nous développons.

Préparer l'avenir, en matière de médecine libérale, signifie être capable d'évaluer les pratiques de cette forme d'exercice. Sur ce point, nous nous heurtons effectivement à quelques difficultés. Quels sont les critères d'évaluation ? Comment les saisir avant l'expérimentation et non après ? Comment faire en sorte que tous les citoyens de notre pays soient porteurs de ces expériences ?

Si les Françaises et les Français ne sont pas conscients du fait que des évolutions sont nécessaires, si nous ne posons pas avec les professionnels de santé qui, pour l'immense majorité d'entre eux, sont très concernés, la question de savoir quelle médecine libérale nous voulons, si nous ne définissons pas un « bon usage des soins », si nous ne déterminons pas la responsabilité de tous les utilisateurs, des professionnels de la santé, mais aussi des malades et de l'État, alors nous nous retrouverons dans un système pernicieux ou qui, en tout cas, pourrait favoriser des évolutions dangereuses.

Je suis donc pour le système libéral actuel mais contre l'évolution que j'évoquais il y a un instant ; je suis favorable aussi à toutes les nouveautés, à toutes les expériences et à toutes les espérances dans ce domaine. Ce n'est pas si simple, et ceux d'entre vous qui ont lancé des expérimentations dans des lieux qu'ils connaissent bien savent combien cela est difficile.

Le troisième volet de la protection sociale est celui de la retraite, autrement dit du troisième et du quatrième âge de notre vie.

Il faut se souvenir qu'il y a cinq ou six ans encore - les enquêtes d'opinion que j'ai retrouvées le montrent bien - les Français associaient spontanément au mot « pauvreté » le

mot « vieillesse ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et permettez-moi d'en être fier. Grâce, notamment, à une augmentation sans précédent du minimum vieillesse - plus de 25 p. 100 en pouvoir d'achat - ce temps est aujourd'hui révolu, je l'espère définitivement. *(Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.)*

De même, les petites pensions d'avant 1975 et les pensions de réversion ont été revalorisées. Quant à l'ensemble des pensions, elles ont progressé plus vite que les salaires nets. Les revalorisations de 1985 - 5,2 p. 100 en tout - dépasseront la hausse des prix, qui avoisinera 4,9 p. 100 cette année. En outre, en 1986, les pensions du régime général seront payées mensuellement et non plus trimestriellement. C'est aussi une avancée sociale !

Accueilli par les Français comme un progrès social essentiel, l'abaissement à soixante ans du droit à la retraite va modifier profondément le rôle des personnes âgées dans la société et leur champ d'activité dans la vie sociale, culturelle et civique. C'est un mouvement que nous avons pris soin d'accompagner mais qui n'en est qu'à ses prémises.

Sur l'autre versant de la vieillesse, il y a hélas ! les problèmes du très grand âge, de l'invalidité, de la dépendance. L'activité pendant la retraite, la possibilité de tenir jusqu'au bout un vrai rôle social évitent ou retardent ces moments pénibles. C'est ma préoccupation de chaque jour ainsi que celle de mon ami Joseph Franceschi, dont on ne soulignera jamais assez l'action qu'il mène en direction des retraités et des personnes âgées.

Cependant, lorsque ces moments arrivent, il faut y faire face. C'est parfois le recours à l'établissement qui répond le mieux au problème, et nous avons développé leur nombre, tout en poursuivant la transformation et l'humanisation des hospices : 40 000 places nouvelles de section de cure médicale créées en quatre ans ; 79 000 places d'hospice transformées ou humanisées.

Cependant le désir légitime de la plupart d'entre nous est de vieillir chez soi jusqu'au bout. Nous y avons répondu en développant l'aide ménagère et les soins à domicile comme jamais cela n'avait été fait auparavant.

Une telle démarche, menée avec les collectivités locales, est pour l'avenir la seule qui puisse éviter une augmentation des demandes de placement à laquelle personne ne saurait faire face. Désormais, 30 000 communes sont couvertes par un service d'aides ménagères et 500 000 personnes en bénéficient.

Quant aux soins à domicile, le nombre de places a été multiplié par sept depuis 1981 et atteint aujourd'hui 21 000.

L'allongement de la durée de la vie pose aussi le problème de l'avenir des retraites. Il est clair que, durant les vingt prochaines années, se posera parfois cette question que certains trouvent angoissante du rapport entre la population retraitée et la population active. Ce rapport, qui est aujourd'hui de 34,5 p. 100, sera de 38 p. 100 dans les années 2004, 2005 et 2006. C'est une évolution, ce n'est pas une révolution dramatique. Des problèmes, qui pourraient être inquiétants, se poseront autour des années 2006 à 2010, et si nous sommes capables de maintenir un taux de fécondité suffisant, une politique familiale vivante et dynamique - je vous rappelle que cette année il y aura 10 000 naissances de plus que l'année dernière - ils se poseront en de tout autres termes dans les années 2010 à 2020.

Dans les vingt ans à venir, en revanche, l'évolution de la capacité économique du pays aura un impact autrement important que le simple effet démographique.

Dans le domaine des retraites, on entend actuellement des propositions qui, encore une fois, malheureusement, monsieur Blanc, viennent de vos bancs : au fond, les retraites étant en difficulté, l'une des solutions pourrait être de passer de notre système par répartition à un système par capitalisation.

**M. Jacques Blanc.** Ce n'est pas vrai !

**M. Pascal Clément.** On peut faire les deux !

**M. Jacques Blanc.** Il viendrait en complément !

**M. Pascal Clément.** A moins de se résigner à la baisse des retraites...

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Si, pour vous, une valorisation des retraites de 6,2 p. 100 cette année, c'est une baisse...

**M. Jacques Blanc.** Avez-vous lu le rapport du Plan ?

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** ... alors que les prix ont augmenté de 4,9 p. 100, c'est étonnant !

**M. Pascal Clément.** Le rapport du Plan prévoit une baisse des retraites !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je vais donc sur ce point-là aussi indiquer les orientations du Gouvernement. Nous sommes favorables au maintien du régime par répartition, qui est le plus solidaire, pour l'ensemble des retraites de base.

**M. Jacques Blanc.** Nous n'avons jamais été contre !

**M. Francis Geng.** Nous sommes d'accord !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Nous sommes fermement attachés au système de la répartition pour deux raisons.

**M. Jacques Blanc.** Vous enfoncez des portes ouvertes !

**M. Guy Chenfrait.** Et la privatisation ?

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** D'abord, parce qu'il est le plus solidaire, ensuite parce qu'il est le plus rentable. Si vous pensez, mesdames et messieurs de l'opposition, comme vous le dites, que le système par capitalisation n'est pas meilleur que celui par répartition pour ce qui est du régime de base...

**M. Jacques Blanc.** C'est un complément !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** ... il serait bon que vos amis n'affirment pas le contraire !

**M. Pascal Clément.** Dites-nous donc quels sont ces amis que vous nous prêtez !

**M. Francis Geng.** Pas d'amalgame, madame le ministre ! *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jacques Blanc.** Vous caricaturez notre pensée !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Cela dit, je n'ai jamais prétendu qu'en matière de retraite des problèmes ne se poseraient pas.

**M. Jacques Blanc.** Ah, quand même !

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Il est évident que nous aurons à prendre en charge dans les années à venir une part du financement des régimes de retraite. L'ensemble de la protection sociale collective devra supporter les déficits qui apparaîtront dans les régimes de retraite, soit en équilibrant ceux-ci, soit en créant des prestations nouvelles. Je m'accorde cette année le droit de dire que nous avons réussi à équilibrer le budget de la sécurité sociale. Il n'y a donc pas de difficultés ni pour cette année, ni pour les prochaines années, pour aucun régime de retraite. Par contre, nous devons nous attacher effectivement à prendre en compte l'ensemble du financement de sécurité sociale, ce qui est un autre problème.

Dans les années à venir, nous devons, dans ce domaine de la retraite comme dans d'autres, prendre en compte des transformations qui interviendront dans les différents temps de la vie des hommes et donc aller vers des systèmes de retraite et d'acquisition du droit à la retraite plus souples qu'ils ne le sont aujourd'hui. C'est en tout cas dans cette direction que j'oriente ma réflexion et mon travail.

**M. Pascal Clément.** Voudriez-vous diminuer les retraites à mesure que le temps passe ?

**Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.** Je ne parlerai pas de notre action en faveur des handicapés qui constitue pourtant l'un des vecteurs importants de notre politique de protection sociale, car j'ai eu l'occasion de l'aborder récemment ici même.

J'évoquerai en quelques mots les problèmes qui se posent dans le domaine de la pauvreté, que l'on ne qualifie plus de « nouvelle » comme le faisaient certains il y a un an, sans doute sous l'effet d'une fièvre momentanée. L'adjonction de cet adjectif était totalement absurde. En effet, il y a toujours eu, malheureusement, des hommes et des femmes en situation de précarité et de pauvreté. Notre politique dans ce domaine a permis de prendre en compte plusieurs éléments.

En juillet, ce sont les allocations de fin de droits qui ont été augmentées. Cette action a été conduite de façon dynamique grâce à toutes les collectivités locales, à toutes les associations et aussi grâce à l'Etat. Ainsi, les personnes en situation de pauvreté et de précarité ont passé un hiver, qui a pourtant été rigoureux, dans des conditions que je qualifierai de dignes.

Cette action contre la pauvreté et la précarité continue cette année. En collaboration avec plusieurs communes, nous faisons en sorte qu'elle soit définitivement éloignée de l'assistance et orientée vers l'insertion.

Nous avons beaucoup à faire dans ce domaine. Et il nous faut réfléchir à ce que représente cette avancée significative que constitue le minimum social qui existe déjà pour les handicapés et les personnes âgées. Qu'est-ce que cela représente pour des actifs ? Quel type de modalités d'application choisir ? Comment faire pour que des actifs, qui font donc partie de la société française actuelle, puissent bénéficier de ce type de prestation, tout en ayant avec la société un rapport très lié à leurs capacités d'activité ?

Mesdames et messieurs les députés, puisque j'évoque les divers modes de protection sociale, je voudrais souligner combien je suis attachée non seulement à la protection sociale collective, parce qu'elle est la plus juste, la plus solidaire, mais également à la gestion quotidienne de cette sécurité sociale. Si nous nous efforçons de raisonner sereinement, avec exigence et rigueur, nous devons constater que, aujourd'hui, la situation de la sécurité sociale est difficile. En effet, l'essentiel des ressources de la sécurité sociale est lié aux salaires. Et 100 000 chômeurs de plus, cela représente trois milliards de francs en moins dans les caisses de la sécurité sociale. Pourtant, c'est au moment où nous connaissons des périodes économiques difficiles que le pays a le plus besoin de cette protection sociale collective. Nous devons donc la préserver à tout prix, préserver ce trésor qui est le nôtre et que nous envient les pays qui ne disposent pas de cette protection sociale collective.

Pour la maintenir sans alourdir les charges qui pèsent sur les salariés et les entreprises, nous devons accomplir un effort de gestion extrêmement rigoureux. Il est vrai qu'il faut aussi demander parfois un effort particulier à certaines catégories. Nous ne réussirons pas à sauver la protection sociale si nous ne demandons pas un effort à toutes les Françaises et à tous les Français qui doivent comprendre qu'ils sont partie prenante dans cette grande aventure. Pour ce faire, des débats comme celui-ci sont essentiels, et je veux remercier celles et ceux qui l'ont organisé.

Nous terminerons l'année 1985 en équilibre, et même avec un léger excédent de l'ordre de 4,8 à 5 milliards de francs. *(Très bien ! sur les bancs des socialistes.)* Pour quoi un excédent ? Tout simplement parce que nous avons besoin de réserves pour préparer l'année prochaine que nous commencerons avec une réserve de 20 à 22 milliards de francs. Comme chaque année, l'équilibre de l'année à venir est à construire, et cela n'est jamais facile.

Je ne prétends pas que les comptes sont équilibrés d'avance. Je dis seulement qu'en 1983, 1984 et 1985, il a été possible de gérer la sécurité sociale dans d'excellentes conditions financières - certes grâce à certains efforts qu'ont accomplis les Français - ce qui nous a permis de maintenir l'essentiel de ce système, toute sa force, toute sa rigueur. Cela est donc possible, encore une fois, puisque nous l'avons fait en 1983, 1984 et 1985.

Comment s'établira l'équilibre en 1986 ? C'est un point délicat qui sera tranché lors de la prochaine réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale. Mais il est nécessaire que nous soyons tous très conscients de l'effort à accomplir pour assurer cet équilibre.

Certains me demandent parfois : « Madame, ne pensez-vous pas que la sécurité sociale est, dans la situation économique actuelle, un luxe ? » Cette question me choque profondément ! Je la trouve honteuse ! Notre sécurité sociale, c'est

notre conquête, mais c'est une conquête permanente. Nous devons la mériter, c'est vrai, mais elle n'est pas un luxe. Non, les 550 milliards de francs consacrés à la retraite ne sont pas un luxe ! Non, les 450 milliards de francs consacrés à l'assurance-maladie ne sont pas un luxe ! Non, les 150 milliards de francs consacrés aux allocations familiales ne sont pas un luxe ! Voilà ce que je souhaite répondre chaque fois que la question m'est posée, d'une façon quelquefois innocente, quelquefois moins innocente. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Notre protection sociale constitue une splendide conquête, et elle est une chance pour la France.

Nous devons la maintenir, mais cela ne sera possible que si nous sommes capables de procéder avec courage et détermination aux quelques aménagements qui sont parfois nécessaires, j'ose le dire, même si cela ne se fait pas ! Des évolutions sont nécessaires pour aller vers le progrès et l'on devra peut-être parfois s'orienter vers de moindres remboursements, dans tel ou tel domaine. Mais si nous le faisons, ce sera pour aller de l'avant et pour maintenir une protection sociale collective dont je suis persuadée qu'elle est la meilleure du monde. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, dans l'action conduite par les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius, le monde du travail occupe une place centrale.

Les préoccupations qui se sont exprimées à travers notre lutte quotidienne pour l'emploi comme dans les réformes sociales engagées depuis 1981 sont les mêmes : donner à la collectivité des travailleurs de ce pays toute sa place dans l'évolution de notre société vers plus de justice et de progrès social.

La France est ainsi l'un des rares pays où, dans un contexte économique difficile, ont été menées de front une politique de l'emploi cohérente, avec un objectif de redressement et de modernisation économique, et une action de transformation des relations du travail faisant des salariés des acteurs responsables de la vie sociale.

La politique de l'emploi menée dans notre pays a permis d'inverser la tendance qui, avant 1981, conduisait à un développement du chômage plus élevé en France que dans l'ensemble des pays de la Communauté européenne.

Ainsi, notre taux de chômage, qui était en 1980 supérieur de 0,7 p. 100 à celui de la C.E.E., lui est aujourd'hui inférieur de près de 1 p. 100.

La France n'a pas connu les évolutions brutales subies au cours des cinq dernières années par des pays comme l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, dont le nombre de demandeurs d'emploi a plus que doublé de 1981 à 1985.

Et si elle compte aujourd'hui 400 000 salariés de moins qu'en 1980, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne ont respectivement perdu depuis cette date un million et 1 700 000 emplois salariés.

Le chômage, qui avait vu dans notre pays sa progression stoppée en 1982, avant de reprendre en 1983 et 1984, a été de nouveau stabilisé au cours des derniers mois.

Sur un an, d'octobre 1984 à octobre 1985, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 0,4 p. 100.

Et, par rapport à la situation de décembre 1984, le nombre de chômeurs a baissé de 39 000 en France, alors qu'il a augmenté, au cours de la même période, de 32 000 en Allemagne fédérale et de près de 70 000 en Grande-Bretagne.

Cette évolution est d'autant plus notable que la population active de notre pays n'a pas cessé d'augmenter depuis cinq ans, alors qu'elle demeurait stable en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale.

S'il y a stabilisation du chômage, c'est bien parce que les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius ont mis en œuvre des mesures d'une ampleur considérable afin d'offrir à des centaines de milliers de demandeurs d'emploi des éléments de solution, à partir de trois orientations : la modernisation de nos activités, notamment par le développement de la formation professionnelle, la répartition du travail et l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi.



Nous avons tout d'abord engagé la modernisation de nos activités, qui est la condition indispensable au maintien d'une économie compétitive et donc créatrice d'emplois. Et la situation de l'emploi, telle qu'elle se dessine cette année, montre que cette action porte ses fruits.

Mais notre conception de la modernisation économique ne se réduit pas aux technologies et à la production. L'emploi de demain, ce n'est pas seulement un tissu d'entreprises modernes et compétitives ; ce sont tout autant des salariés d'un niveau de qualification plus élevé qu'aujourd'hui et mis en situation de pouvoir vivre et maîtriser les évolutions inévitables des machines, des produits et de l'organisation du travail.

C'est bien parce que, pour nous, la modernisation implique nécessairement de mieux valoriser les ressources humaines de notre pays que le financement de la formation professionnelle par l'Etat a plus que doublé en cinq ans, que les salariés de toutes les entreprises ont droit depuis 1984 à un congé individuel de formation et que les entreprises ou les branches d'activité peuvent bénéficier désormais d'un important soutien financier de la part de l'Etat dans le cadre de la signature d'engagements de développement de la formation.

Toute la démarche des gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius a été de permettre progressivement le passage d'une expansion trop fondée sur l'appel à une main-d'œuvre sans qualification à une croissance fondée sur des salariés mieux qualifiés.

La deuxième orientation de notre politique de l'emploi concerne la répartition du travail.

Le maintien d'un taux de croissance moins élevé qu'au cours des décennies précédant les chocs pétroliers, et donc moins créateur d'emplois, et l'entrée chaque année de nouveaux actifs sur le marché du travail posent à l'évidence la question de la répartition du travail.

Il n'est pas inutile de rappeler le blocage total qui prévalait sur ce point depuis 1981 dans le monde patronal et parmi les responsables politiques en place, tous figés sur la ligne des quarante heures hebdomadaires.

Avec les trente-neuf heures, avec la cinquième semaine de congés payés, avec la création de dispositifs contractuels de réduction de la durée du travail, et, enfin, avec l'encouragement au travail à temps partiel nous avons enclenché en 1982 un processus dont nous voyons aujourd'hui se multiplier les exemples dans les entreprises.

Avec les contrats de solidarité et la retraite à soixante ans, avec les dispositions sur la limitation du cumul emploi-retraite, nous avons permis que s'instaure un véritable partage du travail entre les générations, permettant à des jeunes d'accéder à l'emploi tout en donnant satisfaction aux revendications des travailleurs les plus âgés.

Sans de telles mesures, la société française en serait encore à s'interroger sur l'opportunité de commencer à réfléchir sur le temps de travail. Nous avons ainsi mis en mouvement le monde des entreprises dans une direction essentielle pour l'avenir de l'emploi.

La troisième orientation de notre politique de l'emploi concerne l'insertion sociale et professionnelle des chômeurs et des jeunes demandeurs d'emploi.

Le chômage de longue durée et celui des jeunes représentent en effet les problèmes les plus préoccupants auxquels nous soyons actuellement confrontés.

Le fait pour des chômeurs inscrits depuis un ou deux ans à l'A.N.P.E. - 31 p. 100 d'entre eux le sont à la suite d'un licenciement économique - de voir leur capital de savoir-faire et d'acquis professionnels s'effacer progressivement aboutit à des situations dramatiques d'exclusion sociale.

Tout aussi grave est le chômage des jeunes, chômage d'insertion lié à l'absence de qualifications - 42 p. 100 des chômeurs de moins de vingt-cinq ans n'ont aucun diplôme - ou au manque d'expérience professionnelle : plus de 250 000 jeunes chômeurs n'ont jamais pu accéder à l'emploi.

C'est pour cela que je m'insurge chaque fois que j'entends parler de « traitement social » du chômage à propos des mesures qui ne ressortent pas directement de la politique financière et industrielle du Gouvernement. Pourtant, former les jeunes, leur apporter une qualification, c'est bel et bien investir. Apprendre à un chômeur un métier d'avenir, c'est contribuer à la modernisation de nos activités. Donner à des salariés licenciés économiques le moyen de se reclasser rapi-

dement sans passer par le chômage, grâce à un congé de conversion, c'est socialement utile, mais aussi économiquement nécessaire, quand on sait ce que coûte le chômage à la collectivité.

La coupure entre le social et l'économique est le plus souvent artificielle et résulte d'une vision trop parcellaire de l'économie n'envisageant le travail comme facteur de production qu'entre les murs de l'entreprise.

La méconnaissance et le désintérêt général manifestés par la droite à l'égard des mesures d'insertion adoptées depuis quatre ans traduisent une opposition essentielle sur l'évolution sociale de notre pays.

Apparaît ainsi l'un des clivages les plus fondamentaux entre la société acceptée par la droite où se développera inévitablement le nombre des laissés pour compte, des assistés, « prix à payer de la croissance » - dira-t-on alors - et la société voulue par la gauche où la conception que nous avons de la personne humaine, l'idée que nous nous faisons de la justice sociale, nous conduisent à privilégier tout ce qui permet d'accroître les possibilités d'insertion sociale et professionnelle.

La droite, au fond, ne comprend pas ce qui différencie fondamentalement l'insertion de l'assistance, et c'est ce qui la rend incapable d'admettre que notre politique d'insertion sociale et professionnelle ait eu pour conséquence d'éviter à des dizaines de milliers de salariés et de jeunes de devenir chômeurs ou de le rester.

**M. Francis Geng. Agressif !**

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** La réalité, en matière d'emploi, c'est que sans ces mesures d'insertion et sans l'ensemble des actions que nous avons conduites, nous comptierions aujourd'hui, suivant les tendances antérieures, 3 200 000 demandeurs d'emploi en France : nous aurions ainsi atteint le niveau de chômage de la Grande-Bretagne de Mme Thatcher.

**M. Jean Lacombe. C'est vrai !**

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** La droite a d'autant plus de mal à admettre cette réalité et le fait que nous ayons ainsi endigué la progression du chômage, que toute son argumentation sur l'emploi, tout son discours sur la flexibilité reposent sur une description « catastrophiste » de la situation. Le chômage et ce qu'elle appelle le sous-emploi seraient tels qu'il serait devenu nécessaire de les combattre à tout prix, fût-ce au moyen de la mise en pièces d'un droit du travail devenu parait-il un frein majeur à l'emploi. Et voilà que certains sont prêts à jeter par-dessus bord non seulement tout ce que nous avons fait, mais même tout ce que le dialogue social et la pression du mouvement syndical avaient permis de construire avant 1981.

On ne résoudra pas les problèmes des demandeurs d'emploi en réduisant les droits de 17 millions et demi de salariés. On ne fera pas évoluer positivement les relations sociales en organisant la régression. L'avenir social de notre pays ne se prépare pas l'œil fixé sur le rétroviseur.

Construire l'avenir, c'est, au contraire, poursuivre la modernisation de notre société dans le cadre du dialogue social entre le patronat et des syndicats représentatifs et pleinement reconnus. C'est engager le monde du travail encore plus avant sur la voie du progrès définie par le chef de l'Etat.

Il y a quatre ans, le Président de la République, François Mitterrand, définissait ainsi les orientations de la politique de la France dans le domaine des relations du travail : « Progrès social et progrès économique sont liés. Le changement des rapports sociaux dans l'entreprise est un objectif fondamental de notre société. Mais ce changement-là ne peut être décrété : il sera négocié pour être maîtrisé et adapté à la diversité des situations. Il appartiendra aux chefs d'entreprise, aux salariés ou à leurs représentants d'organiser ensemble la vie de l'entreprise dans le cadre de la loi. »

Tel a été et tel est bien le sens de l'action conduite par les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius, afin d'engager notre pays sur la voie d'une modernisation qui ne se limite pas à nos activités économiques et qui s'étend aux relations du travail, comme à tous les aspects de la vie sociale.

L'œuvre de réforme législative accomplie dans ce but a été considérable. Mais bien davantage encore que le nombre de textes adoptés, ce qui compte - et ce qui restera du travail effectué au cours de cette législature - est l'impulsion nouvelle que ces réformes ont donnée au dialogue social dans notre pays.

L'histoire des relations sociales en France a été longtemps marquée par la faiblesse de la négociation collective. Pendant des décennies, l'intervention de l'Etat a été nécessaire pour définir des règles du jeu et apporter aux travailleurs les garanties et la protection indispensables en l'absence d'accords contractuels entre les partenaires sociaux tels qu'ils se développaient à la même époque dans d'autres pays européens. Tous ceux qui contestent aujourd'hui notre code du travail oublient ainsi un peu vite que si notre pays est aussi riche en dispositions légales et réglementaires, c'est bien parce que le dialogue social y a été longtemps extraordinairement insuffisant.

**Plusieurs députés socialistes.** C'est vrai !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Il fallut ainsi attendre les années 1950 pour que se développe à une large échelle la pratique de la négociation de branche débouchant sur des conventions collectives.

Ce ne fut qu'ensuite - en 1963 pour les questions relatives à l'emploi et aux mutations économiques, puis en 1970 pour ce qui concerne la formation continue - que la législation put jouer le rôle de traduction ou d'accompagnement juridiques d'un contrat passé entre les partenaires sociaux au terme d'une négociation interprofessionnelle. En matière de travail, la législation cessait de n'être que le substitut obligatoire d'un dialogue impossible, même si elle ne devait pas totalement ignorer ce rôle par la suite.

Comment, en effet, malgré les progrès réalisés, ne pas constater la lenteur et les limites de l'évolution du dialogue social en France lorsque l'on examine la situation de pays comme ceux de l'Europe du Nord, où la législation sociale a trouvé depuis longtemps les limites de sa nécessité dans l'existence de règles contractuelles codifiant les relations du travail de façon souvent plus complète et plus contraignante pour les partenaires que ne le fait notre code du travail ? Il est vrai que dans ces pays la présence syndicale dans l'entreprise et la négociation à tous les niveaux sont considérées comme une évidence et une nécessité et non pas assimilées à une mise en cause d'un imaginaire « droit divin » de l'employeur, comme cela a été et demeure parfois encore le cas en France.

**M. Jean Lacombe.** Très bien !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** A la différence de ce qui s'est passé dans notre pays, les travailleurs du Danemark ou d'Allemagne fédérale n'ont pas eu besoin de recourir à la grève générale pour faire reconnaître la légitimité du syndicat d'entreprise. En France, il fallut la grève générale, puis la loi de juin 1968 ! (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Comment, dès lors, s'étonner qu'en 1981 trois millions de salariés sur les treize millions que compte le secteur marchand n'étaient toujours pas couverts par des conventions collectives de branche ? Quant à celles qui existaient, elles étaient pour une bonne part dépassées, faute d'avoir été réévaluées, réactualisées depuis cinq ans ou davantage. Ainsi les classifications qu'elles définissaient avaient-elles en moyenne quatorze ans d'âge. C'est dire combien elles pouvaient être inadéquates.

La négociation collective d'entreprise, quant à elle, demeurait marginale, quelques centaines d'accords seulement pouvant être dénombrés en 1980 et 1981. Là encore, pouvait-on feindre de s'étonner d'une telle faiblesse alors qu'elle était, de toute évidence, l'une des traductions de la faiblesse de la présence syndicale dans l'entreprise, effective dans 2 p. 100 du total des établissements de notre pays et dans la moitié des entreprises de plus de cinquante salariés seulement ?

Cette faiblesse traduisait également l'absence d'une pratique de négociation entre syndicats et employeurs au niveau de l'entreprise, ces derniers se contentant bien souvent d'informer ou simplement de consulter les comités d'entreprise et les délégués du personnel.

Pour compléter ce panorama de l'état des relations sociales en France il y a quatre ans et demi, je rappellerai également l'extraordinaire développement des formes de travail précaire au cours de la décennie précédente, le mauvais usage du travail temporaire et des contrats à durée déterminée engendrant la constitution d'un réservoir de main-d'œuvre sous-payée et aux droits réduits.

**M. Jean Lacombe.** Et, à droite, nos collègues partent les uns après les autres !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Aussi est-ce pour rattraper le retard accumulé pendant des années et pour permettre une évolution des relations du travail maîtrisée par les partenaires sociaux que les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius ont engagé une politique de transformation des rapports sociaux.

De la même manière que la décentralisation a pour objectif de permettre à tout citoyen d'être mieux informé, de pouvoir plus s'exprimer et d'avoir aussi la capacité d'agir, notre conception de la citoyenneté dans l'entreprise doit permettre aux salariés de devenir des acteurs informés, s'exprimant, conscients et responsables.

**M. Pierre Metels.** Très bien !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** C'est en ce sens que l'affirmation de cette citoyenneté des salariés dans l'entreprise devient un élément essentiel du développement de celle-ci et est indissociable du légitime souci d'efficacité économique.

Notre démarche repose donc sur l'essentiel sur le développement, par la négociation collective, d'un droit négocié, l'intervention législative ou réglementaire pouvant être non pas une fin en soi, mais parfois un instrument d'incitation à la négociation.

La volonté de développer la négociation collective pour favoriser la substitution progressive d'un droit négocié à un droit imposé constitue ainsi le fil conducteur des principales réformes adoptées depuis 1981, et notamment des lois présentées par mon prédécesseur, Jean Auroux, autour de cinq orientations essentielles.

Cette volonté s'est d'abord exprimée par le renforcement du rôle des organisations syndicales, condition primordiale du développement de la négociation collective. La loi du 28 février 1982 a ainsi permis de créer des sections syndicales dans les entreprises de moins de cinquante salariés et d'y désigner des délégués du personnel comme délégués syndicaux. Les grandes entreprises, quant à elles, peuvent désormais avoir des délégués syndicaux centraux. Enfin, depuis juillet 1985, les partenaires sociaux des petites et moyennes entreprises ont la possibilité de créer des instances de représentation interentreprises.

D'une manière générale, ensuite, les moyens d'information des délégués syndicaux ont été étendus, la négociation collective a été relancée par l'instauration de l'obligation de négocier sur un certain nombre de thèmes au niveau des branches professionnelles ou au niveau des entreprises, obligation instituée par la loi du 12 novembre 1982.

Dans les branches professionnelles, où la négociation doit porter au minimum chaque année sur les salaires et tous les cinq ans sur les classifications, cette obligation a été respectée et une centaine d'accords ont été signés, concernant 6 millions de salariés. De plus, l'incitation à la négociation permet ou va permettre dans les prochains mois à 1 700 000 salariés de plus qu'en 1981 d'être couverts par une convention collective.

Dans les entreprises, l'obligation de négocier sur les salaires, la durée et les conditions de travail progresse chaque année. Elle a été mise en œuvre dans la moitié des entreprises concernées en 1983 et dans les deux tiers d'entre elles en 1984. Ainsi, 4 000 accords ont été signés l'an passé, contre 2 500 il y a deux ans.

En troisième lieu, le contenu de la négociation collective évoluant, les thèmes de négociation et les domaines de compétence des partenaires sociaux ont été élargis. L'ordonnance du 16 janvier 1982 sur la durée du travail a ainsi ouvert la possibilité de déroger, par accord entre syndicats et employeurs, à certaines dispositions de la réglementation sur la durée du travail. De plus, la formation professionnelle fait partie du champ de la négociation annuelle de branche depuis la loi du 24 février 1984.

La législation, en quatrième lieu, a confié aux partenaires sociaux la responsabilité de mettre en œuvre l'instrument essentiel d'exercice de la citoyenneté dans l'entreprise que constitue le droit d'expression des salariés institué par la loi du 4 août 1982. Depuis, la négociation collective a ainsi permis à quatre millions de travailleurs de s'exprimer directement sur leurs conditions de travail et a rendu possible une amélioration concrète de leur vie quotidienne dans bon nombre de cas.

Souvenons-nous, à ce propos, des craintes suscitées par la méthode définie en 1982 et confiant à la négociation entre syndicats et employeurs la mise en place du droit d'expression. On nous prédisait alors que ce droit nouveau serait confisqué ou, au mieux, sabordé ! Ces *a priori* archaïques ont été démentis par les faits, et les partenaires sociaux ont fait preuve d'une maturité et d'un sens des responsabilités que devraient leur envier ceux qui, à cette même tribune, pourfendaient à l'époque l'initiative du Gouvernement. L'application du droit d'expression des salariés a montré la richesse de cette démarche, qui rend complémentaires, et non pas exclusives l'une de l'autre, l'action législative et la négociation contractuelle.

Cette complémentarité, les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius l'ont également mise en application - et c'est le cinquième point - en veillant à transcrire dans la loi des accords intervenus par la voie de la négociation interprofessionnelle dans des domaines importants pour l'évolution du monde du travail.

C'est ainsi que l'ordonnance du 16 janvier 1982 ramenant à trente-neuf heures la durée légale hebdomadaire de travail et instituant la cinquième semaine de congés payés a prolongé directement l'accord interprofessionnel de juillet 1981. De même, l'accord du 26 octobre 1983 sur la formation professionnelle a été pris en compte par la loi du 24 février 1984, étendant notamment à tous les salariés le droit au congé individuel de formation tandis qu'étaient reconnus les nouvelles mesures de formation alternée des jeunes dans l'entreprise, dont 300 000 jeunes devaient pouvoir bénéficier dès le début de l'année 1986.

Ainsi, rien n'a jamais été fait d'aussi important pour le développement de la négociation collective dans ce pays depuis juin 1936. Le cadre de l'évolution future des relations sociales a été mis en place, et il revient aux partenaires sociaux, comme ils ont déjà commencé à le faire, de tirer parti des instruments que nous avons créés.

Bien entendu, il faudra du temps pour que ces réformes produisent leur plein effet et inscrivent leur empreinte jusque dans la vie quotidienne des entreprises de ce pays et dans le travail de chaque salarié. Nous ne pouvons espérer surmonter d'un trait de plume des années de retard du dialogue social. Au moins avons-nous fait sauter des verrous et ouvert des voies nouvelles à la négociation, démarche indispensable pour dépasser les blocages qui jalonnent encore le chemin du progrès social.

Ces retards, ces blocages, ces lenteurs aussi qui caractérisent parfois le dialogue social ont amené les gouvernements à intervenir chaque fois que l'imposait la protection des salariés, en cherchant, là encore, à faire de cette intervention un moyen de développement de la négociation collective.

Ce qui a été d'abord en jeu, dans ce second volet de l'action conduite depuis 1981, c'est l'affirmation et l'application des principes fondamentaux de la démocratie et des libertés dans l'entreprise et le monde du travail, dont la garantie relève de la responsabilité de l'Etat et du Gouvernement.

C'est ainsi qu'il a été mis fin aux abus qui caractérisaient, à la fin des années soixante-dix, le recours au travail différencié et qui tendaient à briser le principe de l'égalité dans le travail : contrats à durée déterminée utilisés en lieu et place de périodes d'essai ; travailleurs intérimaires placés sur des postes de travail permanents ; discriminations salariales avec des salaires inférieurs de 10 à 30 p. 100 en dépit d'un travail effectué identique.

Les ordonnances du 5 février 1982 devaient conduire à la remise en ordre indispensable. Dénoncées alors par la droite comme une « mise à mort » de ces formes de travail, comme contraires à l'intérêt et aux besoins des entreprises, ces dispositions ont conduit à moraliser le travail différencié, dont l'utilisation est redevenue strictement conforme à sa finalité économique. Ainsi, la disparition, bénéfique, d'officines de travail temporaire, dont la prolifération menaçait la profes-

sion jusque dans son existence même, et qui n'apportaient aucune des garanties souhaitées aux travailleurs, a permis de professionnaliser les entreprises de ce secteur et a provoqué un développement considérable de la négociation collective.

**M. Jean Lacombe.** Très bien !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Les accords intervenus dans le secteur du travail temporaire ont été immédiatement traduits sur le plan légal ; l'ordonnance de 1982 a ainsi été adaptée au printemps dernier, conformément aux souhaits des partenaires sociaux.

De même, la suppression des règlements intérieurs illégaux, violant parfois le code du travail et jusqu'aux libertés garanties par la Constitution, a conduit 60 000 établissements à faire évoluer, par le dialogue, leurs règles de fonctionnement dans une direction conforme aux principes mêmes de notre vie démocratique et garantissant aux salariés que le libre exercice de leur citoyenneté ne s'arrêtait pas aux portes de l'entreprise.

Le développement du rôle des institutions représentatives du personnel, par l'amélioration des moyens d'analyse économique du comité d'entreprise et de la formation des élus du personnel, comme par la mise en place des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, a également permis de consolider les données de base du dialogue entre des partenaires égaux, mis en mesure d'exercer concrètement les droits qui leur étaient reconnus.

Le droit des femmes à prendre toute leur place dans le monde du travail et celui des travailleurs étrangers à l'égalité devant l'emploi ont été affirmés par les textes interdisant toute discrimination dans le travail, tandis qu'a été encouragée une politique contractuelle de promotion de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, par la formation professionnelle, notamment.

Et rappelons que l'action vigoureuse conduite en faveur de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes par le Gouvernement, sous l'impulsion de Mme Yvette Roudy, a trouvé son prolongement dans l'adoption d'une directive européenne conforme aux mêmes principes.

La volonté d'assurer aux salariés aux revenus les plus faibles une rémunération plus équitable et d'empêcher que la situation économique puisse servir de prétexte à un nivellement par le bas des salaires a conduit le Gouvernement à procéder à la revalorisation du S.M.I.C. à plusieurs reprises, celui-ci ayant ainsi progressé de 71 p. 100 en quatre ans.

Face à l'accroissement du nombre des licenciements économiques provoqué par les restructurations industrielles, des mesures permettant d'assurer une meilleure reconversion des salariés touchés par ces licenciements ont été prises. Elles ont d'abord visé en 1984 les groupes industriels et les secteurs les plus fortement concernés par la restructuration - la sidérurgie, la construction et la réparation navales - par la mise en œuvre de congés de conversion.

A la même époque, des pôles de conversion ont été créés dans les zones géographiques connaissant les problèmes d'emploi les plus difficiles, afin d'y concentrer l'ensemble des instruments de la politique d'emploi, de formation et d'aide à l'implantation industrielle.

Ce recours à des congés de conversion offrant aux salariés menacés de licenciement économique un soutien à la recherche d'emploi, une aide au reclassement et, si nécessaire, une formation préalable au licenciement éventuel a été par la suite étendu à toutes les entreprises qui le souhaitent par la loi du 5 août 1985. Le Gouvernement, en ce domaine, a dû prendre le relais des partenaires sociaux qui, s'étant saisis de ce problème, n'avaient pu parvenir à un accord. Ce relais était indispensable dans l'intérêt direct des salariés confrontés à un problème de licenciement économique.

Enfin, le Gouvernement s'est attaché à mettre en pratique les principes de sa politique sociale dans les secteurs d'activité directement placés sous la responsabilité d'Etat.

La démocratisation du secteur public, en direction de laquelle, il est vrai, des progrès importants demeurent à réaliser, s'est d'ores et déjà traduite par l'élection des représentants du personnel aux conseils d'administration des entreprises publiques et par la mise en œuvre du droit d'expression directe des salariés. Le succès de ces réformes ouvre la voie d'une évolution exemplaire du secteur public

qui, jointe à son redressement économique, doit faire des entreprises nationales les instruments essentiels de la modernisation économique et sociale de notre pays.

Dans le prolongement de cette action passée dont je viens de retracer les principaux traits, quelles sont aujourd'hui les perspectives qui s'offrent au monde du travail ?

Deux évolutions sont possibles.

L'une est celle que propose la droite. C'est celle du retour en arrière que recouvrent les grandes formules sur la flexibilité de l'emploi et la libération des entreprises.

La flexibilité de l'emploi que propose la droite, c'est la généralisation du travail précaire et du salaire « à la tête du client ».

Sa conception de la liberté, c'est celle de l'employeur s'affranchissant de ses devoirs les plus élémentaires à l'égard de ses salariés.

Comment interpréter autrement, en effet, l'ensemble des propositions et projets qui reviennent, non seulement sur ce qui a été réalisé depuis 1981, mais sur des décennies de conquêtes sociales ?

Lorsque la droite annonce la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, elle propose de revenir dix ans en arrière.

**M. Jean Lecombe.** Eh oui !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Lorsqu'elle remet en cause le S.M.I.C. pour les jeunes, elle propose de revenir plus de trente-cinq ans en arrière.

**M. Etienne Pinte.** Et les T.U.C. ?

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** De même, la suspension pour la durée d'une législature - c'est-à-dire pour cinq ans - des seuils sociaux des entreprises qui, à dix et cinquante salariés, entraînent l'élection des représentants du personnel, priverait pendant cinq ans les travailleurs des petites et moyennes entreprises des moyens de défense que leur apportent leurs délégués et leurs comités d'entreprise. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

**M. Etienne Pinte.** Cela vaut mieux que le chômage.

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Dans l'état actuel du dialogue social, dans la situation présente du mouvement syndical, déréglé, comme le souhaite la droite, signifie purement et simplement réduire les garanties de protection minimale des salariés et affaiblir le syndicalisme.

**Plusieurs députés socialistes.** Eh oui !

**M. Etienne Pinte.** Il est déjà assez faible comme cela !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Bien entendu, l'opposition clame haut et fort son attachement à l'existence de syndicats forts et représentatifs. Mais comment concilier l'affirmation vertueuse de ce grand principe avec des déclarations qui laissent entendre que le monopole syndical pourrait être demain remis en question ?

Quand devons-nous croire M. Chirac ? Quand il se déclare, ces jours-ci, attaché à la représentativité des cinq grandes confédérations, ou quand il préconisait, le 29 juin 1982, à l'issue d'une rencontre avec la C.S.L., « une réforme des élections professionnelles permettant la liberté de candidature dès le premier tour »...

**M. Jean Lecombe.** Eh oui !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** ... ou encore quand il parlait de façon négative sur une radio périphérique, le 3 mars 1983, « des organisations syndicales considérées comme seules représentatives des travailleurs, bien qu'elles n'en représentent que 20 p. 100 environ » ?

**M. Etienne Pinte.** Eh oui !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Comment concilier les affirmations de reconnaissance des syndicats avec des propositions qui tendent à les priver de leur rôle dans la négociation collective ?

Quand j'entends M. Barre déclarer qu'« il faut également accepter que des dérogations au droit général puissent intervenir au niveau de l'entreprise, par accord passé entre le chef d'entreprise et les représentants des salariés ou même par consultation directe de ceux-ci », je me demande comment les confédérations syndicales, rayées de la carte des négociations d'entreprises, pourraient devenir autre chose que des états-majors sans troupes, des appareils coupés des réalités, sans représentativité autre que ponctuelle et en fonction du bon plaisir de gouvernements soucieux, un instant, d'améliorer une image sociale !

**M. Jacques Blanc.** C'est une caricature !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** C'est alors que la « syndicatie » connaîtrait sa plus belle réalité.

A travers cette idée selon laquelle la dérogation au code du travail devrait être systématique en cas d'accord collectif d'entreprise conclu directement entre l'employeur et les salariés, c'est un contournement systématique de mouvement syndical qui se profile à l'horizon.

Mais cette proposition recèle d'autres dangers. La multiplication des situations particulières, entreprise après entreprise, qu'elle contient en germe conduirait à des évolutions contradictoires et disparates en termes de statut et de protection des salariés au sein d'une même branche d'activité. Où seraient dès lors le droit et la justice en matière de travail et d'acquis sociaux ?

Il est par ailleurs évident que l'on aboutirait ainsi à une distorsion de la concurrence entre les entreprises, distorsion que l'existence même des règles minimales établies par le code du travail permet d'éviter.

Cette évolution nous conduirait inéluctablement vers une société au travail en miettes où chaque entreprise s'affranchirait du droit du travail et des syndicats comme premiers interlocuteurs, définirait son propre code du travail au gré des contraintes de la conjoncture ou du marché, dans l'incohérence la plus complète.

A une telle évolution, nous en opposons une autre, que constitue le prolongement et l'accomplissement de ce que nous avons entrepris depuis 1981.

Notre volonté est de donner au monde du travail les moyens de conduire son évolution et de transformer les rapports sociaux. Mais l'action que nous menons pour atteindre ce but part de la réalité sociale et non pas d'*a priori* dogmatiques sur la négation du rôle de l'Etat.

Pour nous, c'est du développement effectif de la négociation collective - interprofessionnelle, par branches et dans les entreprises - que dépend en fait l'évolution du rapport entre l'intervention de l'Etat à travers la législation sociale et les règles de définition des relations sociales fixées par la voie contractuelle.

Ce développement de la négociation collective suppose une condition : la reconnaissance du rôle du mouvement syndical et le développement de celui-ci, à tous les niveaux et donc d'abord, dans les entreprises.

Comme le déclarait ici même le Premier ministre, Laurent Fabius, le 24 juillet 1984 : « Il faut que soit pleinement reconnu, dans les faits quotidiens et pas seulement dans les textes, le rôle majeur, pour notre démocratie économique et sociale, des organisations syndicales ».

De cette préoccupation constante de développement de la négociation collective et de renforcement du syndicalisme, je donnerai trois exemples d'actualité.

Renforcer le mouvement syndical, c'est notamment ce que nous faisons en améliorant la formation des militants et des cadres syndicaux avec le projet de loi sur le congé de formation économique, sociale et syndicale soumis au Parlement au cours de cette session.

Encourager le développement de la négociation collective, c'est le sens du texte pérennisant le droit d'expression des salariés examiné pendant cette session, comme c'est l'objectif visé par le projet de loi que je présenterai demain à cette tribune et qui donne aux partenaires sociaux des branches professionnelles la possibilité d'aménager le temps de travail par voie d'accord. Un nouveau champ d'action sera ainsi ouvert au mouvement syndical et les pratiques de dérogations sauvages qui se multiplient actuellement entreprise par entreprise, de façon anarchique, pourront être enrayerées.

Faire enfin du dialogue social une des clefs de la modernisation économique, c'est le but recherché par la décision annoncée par le Premier ministre en septembre dernier - et désormais entrée en application - de subordonner à l'engagement de négociation sur l'aménagement et la durée du travail l'octroi des aides de l'Etat à la modernisation et à l'emploi.

A travers ces trois exemples concrets s'affirme ainsi la continuité de la politique qui a été conduite depuis 1981 et que nous entendons bien poursuivre. Les résultats de l'action du Gouvernement et du Parlement sont déjà importants. Mais il reste encore à les consolider, à « faire bloc » autour d'eux, comme l'a déclaré le Président de la République, pour rendre le monde du travail encore plus juste et plus solidaire et lui donner la maîtrise de son destin.

Avant de conclure, je souhaite attirer votre attention sur le rôle éminent, essentiel, joué par l'ensemble des services extérieurs de mon ministère, par l'ensemble des personnels de l'A.N.P.E. et de l'A.F.P.A., par tous ceux qui participent à ce service public de l'emploi dans la mise en œuvre de toutes les mesures législatives et réglementaires arrêtées depuis 1981. Si leurs moyens ont été accrus, si, grâce à l'informatisation en particulier, les méthodes de gestion ont été modernisées - je rappelle que, à la fin de cette année, il n'y aura plus d'obligation de pointage physique pour les demandeurs d'emploi dans notre pays - il n'en reste pas moins que ces fonctionnaires, ces collaborateurs de l'A.N.P.E. et de l'A.F.P.A. sont, sur le terrain, au contact de réalités économiques et sociales les plus difficiles, les plus douloureuses et qu'ils accomplissent une des tâches de service public les plus indispensables à notre collectivité nationale.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai la conviction que cette législature restera, dans la mémoire collective, comme une page importante de l'histoire de la démocratie sociale dans notre pays et une nouvelle avancée vers la solidarité, grâce à une action dont la persévérance ne s'est jamais démentie.

Persévérance dans la solidarité, de la première revalorisation du S.M.I.C. en juin 1981 à l'augmentation de 50 p. 100, en juillet 1985, de l'allocation de solidarité versée par l'Etat aux chômeurs arrivés en fin de droits.

Persévérance dans l'engagement pour la démocratie sociale, des lois Auroux votées en 1982 à la réintégration automatique des travailleurs abusivement licenciés pour fait de grève, adoptée par le Parlement en juillet dernier.

Persévérance hier, aujourd'hui et demain, car nous continuerons jusqu'au bout à nous battre pour le droit du travail de tous ceux qui ont un emploi et pour le droit au travail de ceux qui recherchent un emploi (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*), en défendant leurs intérêts communs. Car nous continuerons jusqu'au bout à lutter pour contrer toute tentation antisyndicale ou toute volonté de mise en cause des syndicats sous couvert de restructuration ou de flexibilité, pour faire reconnaître le rôle du mouvement syndical dans notre vie démocratique, pour affirmer enfin la citoyenneté dans l'entreprise et la liberté dans le monde du travail. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Monsieur le président, madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mesdames, messieurs, protection sociale et droits des travailleurs, deux sujets qui me semblent toucher au plus profond des valeurs auxquelles la majorité de cette assemblée est attachée : la solidarité et la démocratie.

C'est sous ce double aspect que je voudrais traiter le bilan des réalisations du Gouvernement et de la majorité depuis quatre ans.

C'est sous ce double aspect que je voudrais aussi « baliser » ce qui pourrait être des orientations pour les mois et les années à venir.

Dans la mise en place de cette politique, le Parlement, et particulièrement la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a, depuis quatre ans, joué un grand rôle. Nous n'avons pas été les seuls. La vie sociale de notre pays a son histoire, elle a ses institutions, elle a ses acteurs dans le mouvement social lui-même.

C'est au nom de ce foisonnement que certains voudraient parfois laisser la vie sociale de ce pays aller à vau-l'eau.

Ces personnes, ces groupes, ces partis politiques expliquent ainsi, sous couvert de libéralisme, que le dynamisme d'une vie sociale serait cassé par trop de réglementations, trop d'institutions ou trop d'interventions de l'Etat ou du législateur.

Je crois que c'est bien plutôt au nom de la démocratie et de la solidarité que doit être affirmée la vocation de l'Etat à fixer les règles du jeu.

La justice, la solidarité ne sont pas des principes naturels de comportement d'une société. C'est à l'Etat d'interposer la raison entre le fort et le faible. L'Etat n'a sans doute pas à régenter toute évolution sociale. Mais il lui appartient d'inciter au changement et de l'accompagner.

L'Etat fixe les règles du jeu ; la liberté des acteurs s'exerce aussi dans ce cadre.

Une politique sociale telle que nous la concevons doit ainsi s'articuler constamment entre une volonté de la puissance publique et une responsabilité des acteurs sociaux.

Notre volonté générale en matière de politique sociale doit être d'encourager la négociation entre partenaires, quitte à ce que la puissance publique arbitre, quand il y a lieu, entre les conflits que la recherche de compromis n'aura pu éviter.

Je tenais, en commençant mon propos, à préciser à nouveau cette orientation, que je juge fondamentale, du rôle du législateur ou du rôle du Gouvernement en matière de politique sociale, à mi-chemin entre une volonté de tout réglementer, pour éviter, selon certains, tout dérapage, et une volonté de laisser-faire, sous prétexte de responsabiliser.

Cette volonté de compromis social que j'affirme ici s'applique aussi bien en matière de droit du travail qu'en matière de protection sociale.

Depuis quatre ans, la volonté du Gouvernement en matière de politique sociale s'est orientée dans trois directions complémentaires : une politique de réforme de nos institutions sociales, une politique de meilleure couverture sociale et une politique de maîtrise de l'évolution des dépenses de protection sociale.

Tout d'abord, le Gouvernement s'est orienté vers une politique de réforme des institutions sociales.

Sans doute le volet le plus important de la réforme de notre législation sociale aura été les lois Auroux. Je ne voudrais retenir ici que les points saillants de cette réforme, ô combien décriée lorsque nous l'avons adoptée.

Ces lois ont, je crois, permis essentiellement d'introduire plus de démocratie dans la vie économique. Sans doute, tout n'a pas été parfait, ou plutôt, là encore, il n'a pas suffi de voter des lois pour que se modifient tous les comportements dans l'entreprise. Mais le droit d'expression, la reconnaissance plus importante du fait syndical ont permis à la fois que les salariés se sentent davantage concernés et motivés dans leur travail. Et des responsables d'entreprises eux-mêmes ont constaté combien un dynamisme nouveau avait pu naître ainsi dans les entreprises.

Tout cela mérite d'être encore consolidé dans la pratique de nos entreprises. C'est à la fois un enjeu de démocratie et un atout du développement économique. Michel Albert, dans son livre *Le Pari français*, a justement écrit : « Ce qui distingue les pays qui réussissent, c'est, d'une part, leur intelligence du monde, d'autre part, leur degré de démocratie à la base. »

Dans le domaine de la protection sociale, je classerai en trois secteurs les réformes de structures auxquelles nous avons procédé.

En premier lieu, les réformes des organismes de protection sociale : élections aux conseils d'administration des caisses de sécurité sociale, de vieillesse et d'allocations familiales, réforme de la mutualité sociale agricole, réforme du code de la mutualité.

En deuxième lieu, nous avons procédé à des réformes du système de santé : réforme des études médicales, réforme des hôpitaux.

Cette réforme des hôpitaux est apparue sans doute d'abord dans la gestion. Mais, au-delà de la gestion, le budget global a une incidence forte sur la nécessité d'une prise en charge globale du malade, d'où la départementalisation, dont je vou-

drais rappeler ici qu'elle ne répond pas seulement à des problèmes statutaires à l'intérieur des hôpitaux, mais correspond à une logique de décloisonnement du traitement du malade.

Le troisième point dans la réforme des institutions en matière sociale est une réforme de l'action sociale, notamment par la loi de décentralisation, actuellement en débat au Parlement, qui a permis et qui permettra de mieux harmoniser les interventions des différents acteurs et de mieux y associer les usagers.

Premier point, donc : une réforme des institutions, aussi bien en matière de droit du travail qu'en matière de politique sociale.

Deuxième point : une politique de meilleure couverture sociale.

La priorité que le Gouvernement a affirmée dès juin 1981 a concerné les familles - revalorisation des allocations familiales et de l'allocation de logement - mais, surtout, dans une logique de solidarité, les personnes les plus défavorisées, c'est-à-dire les personnes âgées et les adultes handicapés, et la couverture sociale des chômeurs.

Fallait-il augmenter ainsi la couverture sociale en faveur de ces catégories, quitte, il est vrai, à augmenter d'autant les dépenses sociales ? Je crois que oui. Et il y a d'ailleurs un paradoxe à constater que ceux qui nous ont alors reproché ces dépenses sont justement ceux qui se sont emparés bien vite du thème de la nouvelle pauvreté au cours de l'hiver dernier.

Sans doute, il arrive qu'aujourd'hui ces mesures soient oubliées par ceux-là mêmes qui en ont alors bénéficié. La stagnation nécessaire de ces augmentations au cours de ces dernières années a souvent pris le pas sur les hausses importantes du début de la législature.

Le troisième volet de la politique sociale qui a été menée concerne la maîtrise des dépenses de protection sociale.

La période de croissance nous avait habitués à un comportement de non-contrôle particulièrement dans les dépenses de santé. Le vieil adage selon lequel « la santé, cela n'a pas de prix » guidait le comportement individuel et collectif de notre société.

Je dois ici rappeler qu'alors que les autres pays industrialisés avaient, depuis déjà plusieurs années, mené une politique de maîtrise des coûts de santé, la France n'a réagi que beaucoup plus tard.

En 1982, par exemple, les dépenses de santé augmentaient de 18-19 p. 100 chaque année. A ce rythme, il était évident que, à terme, c'était le système lui-même qui aurait explosé.

Je voudrais, à ce moment de mon propos, m'arrêter quelques instants sur l'analyse de cette situation.

Je ne crois pas à une volonté affirmée de la majorité d'avant 1981, et donc de l'opposition d'aujourd'hui, de voir disparaître la sécurité sociale. Je dis bien « volonté affirmée ».

L'attachement des Français à cette institution et le désaveu politique qui ne manquerait pas de s'opposer à une telle affirmation font que personne ne prendra le risque d'afficher une telle volonté.

Mais je crois beaucoup plus à une remise en cause du système, qui serait alors rendue inéluctable par l'absence de contrôle de l'évolution de ces dépenses, situation donc d'autant plus pernicieuse.

Si nous n'avions pas mené cette politique de maîtrise des dépenses, c'était alors la porte ouverte à la sécurité sociale à deux vitesses. C'est peut-être vrai que nous n'avons pas suffisamment expliqué ce processus et que les Français restent encore trop marqués par la mise en place du forfait hospitalier, qui a eu des effets réels sur l'évolution des dépenses hospitalières, ou par le non-remboursement de certains médicaments.

Mais ce n'est pas parce que les dépenses de santé augmentent chaque année de 10 p. 100, comme c'est le cas aujourd'hui, que l'on peut dire pour autant que la durée de vie ou le niveau de santé de la population augmente dans les mêmes proportions.

La maîtrise de l'évolution des dépenses est l'un des éléments les plus importants de la politique qui a été menée au cours de ces dernières années, sans lequel l'ouverture du champ de la protection à des assurances privées n'aurait pu être endiguée.

Loin d'être une politique de réduction de la protection sociale, une telle politique de maîtrise a, au contraire, permis que la protection sociale subsiste.

Une politique de maîtrise des dépenses est fondamentalement une politique de sauvegarde et de maintien d'une protection sociale de haut niveau.

Nous devons poursuivre et même amplifier la politique ainsi engagée depuis quatre ans.

La maîtrise des dépenses auxquelles je faisais immédiatement référence doit être un souci permanent.

Les causes de l'évolution des dépenses de santé tiennent à la fois à l'évolution de la technologie thérapeutique et à la démographie médicale. Nous avons, certes, limité le flux de formation des médecins, mais nous en accueillerons encore pendant plusieurs années un nombre supérieur à nos besoins. Il nous faut engager une négociation avec les professionnels à partir de ce constat - éventuellement en dehors de la seule négociation conventionnelle - en ce qui concerne notamment la nomenclature et l'utilisation des actes techniques.

Il est nécessaire que les professions de santé ne tombent pas dans un corporatisme que certains couvrent par un discours sans doute louable sur l'intérêt du malade. L'intérêt du malade, c'est d'abord d'avoir la garantie d'accéder, qu'il soit riche ou pauvre, à un système de soins de haut niveau. L'intérêt du malade, c'est d'avoir une bonne protection sociale.

« Si les médecins n'assument pas leurs responsabilités économiques au même titre que leurs responsabilités médicales, le système s'emballera, et il n'y aura pas d'autres solutions, hélas ! que des mesures draconiennes et étatiques. » Cette mise en garde, certains diront peut-être cette menace, je ne l'ai pas extraite d'un discours d'un responsable du Gouvernement actuel, elle est d'un leader important de l'opposition qui s'exprimait ainsi dans une interview accordée au *Quotidien du médecin* du 24 octobre dernier.

Une deuxième orientation en matière de poursuite de la maîtrise des dépenses passe, selon moi, par une planification des équipements dans le cadre d'une carte sanitaire rénovée.

Cela passe d'abord par une bonne redéfinition des spécificités de l'hôpital local, du centre hospitalier général et du C.H.U./C.H.R.

Tout le monde ne peut pas avoir la prétention de faire la même chose, et cette planification des équipements doit intégrer aussi l'hospitalisation privée.

Cette redéfinition de la complémentarité de ces équipements, qui passe donc par la transformation totale de certains, sera d'ailleurs un élément de réponse au besoin sans cesse croissant d'hébergement des personnes âgées.

Enfin, cette complémentarité des structures doit permettre d'introduire le médecin de ville à l'hôpital dans des conditions qui restent à définir, et que je regrette de ne pas avoir plus de temps pour développer ici, mais qui s'appuient sur le processus de suivi du malade.

Une troisième orientation est la mise en place d'une véritable évaluation des dépenses.

Notre système socialisé de protection sociale se caractérise donc par le fait que la notion de rentabilité en est exclue. C'est logique. Mais cette logique a son revers : c'est l'absence d'évaluation entre le service rendu et le coût de ce service.

La mise en place du budget global hospitalier va conduire à s'interroger sur cette situation et le projet de P.M.S.I. ou d'évaluation par coût de pathologie sera sans doute utile pour mieux apprécier les modulations de besoins par établissement.

En matière de médecine ambulatoire, de spécialité de ville ou en ce qui concerne les établissements privés qui ne sont pas soumis au budget global, nous sommes encore loin d'une bonne appréciation du rapport service-coût. Pour reprendre une expression qui fut utilisée dans cette enceinte lors d'un autre débat, nous assistons là, quasiment, à un financement à guichets ouverts. Je ne crois pas que l'on pourra continuer ainsi sans critères d'évaluation des coûts de santé. Il m'apparaîtrait, dans ce domaine, particulièrement opportun que les administrateurs des caisses aient une juste appréciation de l'utilisation précise qui est faite de l'argent des entreprises et des salariés.

J'ai tenu à détailler ici quelques propositions en matière de santé, parce que je crois que c'est là que l'évolution des dépenses est la plus forte, mais aussi la plus maîtrisable si l'on se donne des moyens nouveaux pour cela. J'ai souhaité en présenter ici quelques éléments.

Les problèmes posés dans les autres secteurs de la protection sociale sont de nature un peu différente. Ils sont liés notamment à l'évolution de la démographie en ce qui concerne la couverture chômage et la couverture vieillesse.

Dans ce dernier domaine notamment - mais le propos pourrait s'appliquer d'ailleurs à l'ensemble du problème du financement de la protection sociale - je plaide pour que nous menions une politique à plus long terme que nous ne l'avons fait jusqu'à présent.

Nous connaissons par exemple aujourd'hui l'évolution du nombre d'actifs cotisants par rapport à celle du nombre de bénéficiaires des régimes de retraite. Afin de sauvegarder à terme nos régimes par répartition, ne pourrait-on pas négocier une augmentation progressive des cotisations sur les actifs suffisamment tôt pour constituer des réserves pour ces régimes ?

Le déficit de la sécurité sociale ne peut être un enjeu permanent de campagne électorale, puisque nous savons tous que l'équilibre des comptes est toujours précaire.

C'est pourquoi il nous faut aussi engager plus avant une réforme de son financement qui tende progressivement vers un prélèvement proportionnel assis sur l'ensemble des revenus perçus par les ménages...

**M. Guy Chanfrault.** Très bien !

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** ... et qui pénalise moins les entreprises de main-d'œuvre.

Nous avons engagé une bonne politique des comptes. Nous devons la poursuivre, mais une politique sociale de gauche ne peut se limiter à une bonne politique des comptes.

La crise économique et la nécessaire modernisation de notre outil industriel ont créé des obligations de nouvelles solidarités.

La lutte pour l'emploi passe d'abord par une bonne formation professionnelle : les actions menées en faveur des jeunes répondent justement à cet objectif. Mais pour les salariés qui ont terminé leur formation de base depuis longtemps et qui, aujourd'hui, sont confrontés à de nouvelles mutations parce qu'ils sont dans des secteurs particulièrement fragiles, il nous faut trouver des réponses adaptées. C'est pour faire face à cette réalité qu'ont été mis en place les congés conversion.

Il nous faut sortir de ce découpage en trois tranches de notre vie : une période de formation initiale, une période d'activité, une période de retraite.

Nous serons de plus en plus amenés à changer plusieurs fois de métier au cours de notre vie. Cela implique de nouvelles réponses en matière de formation, en matière de gestion du temps de non-activité salariée.

Les changements du mode de production portent en eux la mutualisation des coûts de ceux-ci. C'est à la prise en compte de ce nouveau risque qu'il nous faudra répondre dans les prochains mois.

En dépit de tous les efforts que nous avons déjà menés en matière de protection sociale et qu'il nous faut poursuivre, nous n'échappons pas à ce qu'une fraction de la population se retrouve marginalisée.

Cette population n'a souvent plus le minimum de ressources qui lui permettrait d'avoir l'énergie de repartir. Parler d'insertion avec elle est souvent alors inutile. Ce n'est donc pas en terme d'assistance mais bien plutôt dans une perspective d'insertion que se situe l'instauration d'un revenu minimum social. Et c'est justement parce qu'il s'agit d'une mesure d'insertion que sa mise en place doit mobiliser des opérateurs différents tels que des collectivités locales et organismes de prestations sociales.

**M. Guy Chanfrault.** Très bien !

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Affirmer de nouvelles solidarités institutionnelles répond aux problèmes de notre société, mais il nous faut aussi réinventer une politique de solidarité au quotidien.

La solidarité est aujourd'hui difficilement perçue. Cela tient naturellement aux difficultés financières que nous avons évoquées mais aussi parce que, en situation de crise, chacun a plutôt tendance à se replier sur soi. La solidarité s'est pro-

gressivement réduite aux seuls mécanismes qui la gèrent ; et il faut bien reconnaître que le fait d'avoir permis les élections aux caisses n'a pas modifié profondément cette relation entre l'usager et son organisme de sécurité sociale.

Ces institutions sociales sont perçues par l'usager comme s'il s'agissait d'un grand corps d'Etat inaccessible. La réponse à ce problème ne passe sans doute pas immédiatement par un accroissement des responsabilités des conseils d'administration si ces conseils reproduisent en effet un mouvement uniquement descendant à l'égard des assujettis, pour reprendre le terme contenu dans le code et qu'il serait peut-être utile de bannir un jour.

L'effort de solidarité doit pouvoir être aussi local ou ponctuel. Ce n'est pas seulement à travers les grandes institutions mais aussi dans la solidarité vécue au quotidien que nous devons rechercher des réponses au danger de l'exclusion à l'égard de l'autre, qu'il soit immigré ou d'une autre génération.

Solidarité interraciale, solidarité intergénération, ces solidarités se manifestent souvent en dehors des grandes organisations verticales. Notre responsabilité politique nécessite que l'on soit sensible à ces manifestations et capable de les encourager, comme vous l'avez fait vous-même, madame le ministre, au moment de la marche des « beurs », par exemple.

Des dispositifs mis en place vont dans le sens de cette solidarité au quotidien. Je pense aux T.U.C., à l'organisation de l'intervention sociale au plus près des préoccupations des gens, telles les missions locales ou les commissions de développement des quartiers.

L'animation de cette politique de solidarité et de démocratie ainsi que cet enjeu de transformation sociale passent enfin par l'existence de forces sociales susceptibles d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Or, force est aujourd'hui de reconnaître que le dialogue social est presque au point mort. La crise a affaibli le syndicalisme salarié.

Certains s'en réjouissent, mais ce n'est pas notre choix !

Marginaliser le syndicalisme serait faire preuve d'une grande irresponsabilité.

Les syndicats doivent trouver en leur sein les réponses à leur propre mutation. Mais un pouvoir politique responsable, surtout lorsqu'il est de gauche, ne peut rester insensible à ce problème.

**M. Francisque Perrut.** Les autres non plus !

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** A l'exemple de pays étrangers, des mesures doivent pouvoir être prises qui redonneraient vie au syndicalisme et réaffirmeraient concrètement sa crédibilité.

Ainsi, mes chers collègues, au-delà des lois sociales que nous avons votées, il nous faut les faire vivre durablement, en faisant clairement apparaître les conséquences des choix à faire dans la négociation collective, tant sur la mobilité professionnelle, le partage du travail, les mutations technologiques, que sur le maintien de notre protection sociale.

Nous avons fait de bonnes choses depuis quatre ans. Mais nous avons encore du travail qui nous attend pour plus de solidarité et plus de démocratie. Nous sommes disposés à le poursuivre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barrot, premier ora-

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, la manière dont a été fixé le sujet de ce débat illustre, me semble-t-il, la gêne qu'éprouve le Gouvernement pour traiter les problèmes posés par notre système de protection sociale.

En élargissant l'objet de nos travaux à un thème tout aussi important, mais distinct, celui des droits des travailleurs, nos délibérations sont condamnées à une certaine confusion sans doute propice à la dissimulation des désenchantements et des attermolements gouvernementaux.

Pour établir le bilan de la législation qui s'achève, les historiens de la protection sociale distingueront sans doute trois phases dans la politique de l'actuelle majorité : celle des utopies ; celle du heurt avec les réalités ; celle de l'immobilisme.

Je ne reviendrai pas sur l'époque où Mme Questiaux, pour tenter de tenir des promesses irresponsables, se refusait à être le ministre des comptes.

La mise en œuvre de l'absurde programme commun est venue s'écraser sur le mur des réalités financières ! Au lourd déficit de 1981 - près de 7 milliards de francs - s'est ajouté celui de 1982 dont le montant a atteint environ 8 milliards de francs. C'est alors que le Gouvernement a publié, en juin 1983, le Livre blanc sur la protection sociale.

Malheureusement, l'examen objectif de la politique menée au cours des trois dernières années permet de constater que, paralysé par certaines contradictions, le Gouvernement a le plus souvent paré, au jour le jour, au plus pressé.

Je dispose de trop peu de temps pour développer ces sujets longuement, mais mes collègues, qui interviendront sur la famille ou sur la santé - notamment Jacques Blanc - y reviendront. Pour ma part, je vais évoquer très rapidement les grandes branches de la politique sociale.

La politique familiale conduite depuis juin 1981 apparaît dépourvue de cohérence et de continuité.

Ce fut d'abord le temps des promesses, celui où le Président de la République allait expliquer à l'U.N.A.F. qu'il y aurait une allocation familiale pour tous les enfants, et ce au même taux.

Ce fut ensuite une série de projets de loi qui ne furent jamais discutés. Dans l'exposé des motifs du projet présenté par Mme Questiaux, le 28 avril 1982, on pouvait lire : « Cinquante ans après la loi du 10 mars 1932 qui créait les allocations familiales, le Gouvernement vous propose un projet de loi portant une réforme très profonde du régime français des prestations familiales ». Annoncé à grand son de trompe, ce texte ne dépassa jamais le stade de l'examen en commission.

Avec le Livre blanc, la politique du Gouvernement s'infléchissait lentement vers l'idée qu'il fallait accorder un soutien à la natalité. Je vous en donne acte, madame le ministre, et, d'une certaine manière, je m'en réjouis. La loi du 4 janvier 1985, certes très modeste, essayait de donner un commencement d'exécution à une politique véritablement nataliste qui n'ait pas peur de son nom.

Cependant, la politique familiale est demeurée très hésitante. A partir de 1983, l'objectif n'est plus de diminuer l'écart existant entre le montant des prestations familiales selon le rang de l'enfant, mais sans que pour autant la décision de privilégier le troisième enfant ait été prise. A mon avis, cela donne une politique très chaotique.

Nous, nous avions introduit un mécanisme - dont on peut, bien sûr, discuter la valeur -, mais qui était efficace. Nous avions admis qu'il fallait réévaluer plus rapidement les prestations des familles nombreuses que celles des autres familles. Il n'en est rien resté.

Le complément familial a progressé moins vite que prévu. Ainsi, pour les familles de trois enfants on a pu observer, après un gain de pouvoir d'achat de 6,2 p. 100 au mois de juillet 1981, une perte de 2,4 p. 100 en 1982, de 0,4 p. 100 en 1983, de 2,4 p. 100 en 1984 et de 0,1 p. 100 en 1985.

**M. Francisque Perrut.** C'est exact !

**M. Jacques Barrot.** Faute de choix clairs et courageux, la politique familiale du Gouvernement n'a pas atteint son objectif.

L'assurance maladie a d'abord fait l'objet de promesses. Je me souviens, comme beaucoup de Français, de l'époque où l'on promettait le relèvement des tarifs de remboursement pour certains appareils, notamment pour ceux d'audioprothèse. En fait, en guise d'augmentation, on eut celle du ticket modérateur qui a entraîné une diminution des prestations. Je pense que mes collègues en parleront.

J'insisterai sur un point qui me tient très à cœur : le désinvestissement. Le désinvestissement constitue, en effet, un facteur de baisse de la qualité des soins. En suspendant, en août 1983, les prêts sans intérêts consentis par les caisses régionales d'assurance maladie, on renonçait à moderniser l'hôpital. En l'occurrence, il s'agissait, grâce à ces prêts, non de créer des lits supplémentaires, mais de rendre l'ensemble hospitalier plus fonctionnel et plus efficient.

Le blocage des prix des produits pharmaceutiques a également été très grave au regard des impératifs de la recherche.

Dans le domaine hospitalier, l'introduction du mécanisme budget global aurait pu, à condition d'être bien conduite, ouvrir la voie à d'utiles évolutions. Mais elle a été le plus

souvent réduite à un verrouillage normatif des hôpitaux sous la contrainte d'un taux directeur irréal et à un renforcement de la bureaucratie.

Bref, quand je relis les réflexions qui figurent dans le livre blanc - et celui-ci en contient d'intéressantes sur le système de soins - je me rends compte que tout s'est passé comme si le Gouvernement avait pris, au coup par coup, des mesures imposées par les circonstances financières.

Madame le ministre, pourquoi avez-vous renoncé à faire délibérer le Parlement sur le projet de loi relatif aux opérations de prévoyance, projet élaboré à la suite du dépôt des conclusions de la commission Gissereau ? Je suis de ceux qui pensent que l'avenir de la protection sociale complémentaire est un problème majeur pour l'évolution du système tout entier. Pourquoi avoir abandonné cette perspective qui aurait permis notamment de dégager des règles de bonne conduite.

Le même attentisme a prévalu dans la branche vieillesse. Ce fut d'abord la réforme qui a fixé la retraite à âge fixe. Cette réforme tournait le dos à tout ce qui avait été proposé par les spécialistes, notamment par le rapport Lion.

Toutefois, le rapport établi par le commissariat au Plan sur l'horizon 2000 s'est résolu à exposer clairement les données du problème : si l'on veut maintenir à la fois l'âge actuel du départ à la retraite et le niveau des pensions, le taux des cotisations devrait être augmenté d'au moins 50 p. 100.

**M. Pascal Clément.** Ils n'en ont pas parlé !

**M. Jacques Barrot.** Qu'a fait le Gouvernement dans la branche vieillesse ?

Pour conjurer les périls, il a essayé de jouer dans la pénombre - c'est ce que je lui reproche - sur le mécanisme d'indexation des pensions. En 1984, le pouvoir d'achat des retraités a connu une perte sensible de 2,1 p. 100, y compris celui des petits retraités.

Enfin, cette année, le Gouvernement a refusé d'augmenter la cotisation vieillesse, laissant ce soin à ses successeurs.

J'en viens à l'immobilisme qui a prévalu en matière de financement.

Quel est le choix du Gouvernement en matière de financement de la sécurité sociale après cinq années d'études et de réflexions ? Et, à cet égard, je me rappelle encore M. Bérégovoy nous laissant entendre qu'il accordait la priorité à « une cotisation sur les machines pour financer la sécurité sociale ».

Le Gouvernement s'est engagé successivement dans plusieurs directions, mais à peine avait-il fait quelques pas dans une voie nouvelle qu'il faisait demi-tour. Ainsi a-t-il commencé, en 1983, à transférer sur le budget de l'Etat des charges qui relèvent plus de la solidarité nationale que de l'assurance, comme l'allocation aux adultes handicapés. Mais voilà que, pour 1986, il fait marche arrière et reporte sur le régime général plus de 5 milliards de francs de charges antérieurement supportées par le budget de l'Etat : sectorisation psychiatrique, cotisations des adultes handicapés, cotisations des étudiants.

Ainsi a-t-il institué, en 1984, une contribution de 1 p. 100 sur l'ensemble des revenus imposables. Mais, dès cette année, le Gouvernement abandonne cette intéressante diversification des ressources de notre système de protection sociale.

Faute d'avoir eu le courage d'assumer ses choix, le Gouvernement agit aujourd'hui comme s'il voulait dissimuler la situation financière de la sécurité sociale.

Madame le ministre, nous devrions débattre ce soir en ayant le rapport des comptes de la sécurité sociale sous les yeux.

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** D'instrument d'éclairage, cette commission des comptes va-t-elle devenir un instrument de désinformation ?

Le problème posé par la présentation des comptes prévisionnels de la sécurité sociale pour 1986 est à cet égard exemplaire. La réunion prévue normalement pour l'automne 1985 est sans cesse différée car, d'après ce que l'on dit, on attend le verdict du Premier ministre pour savoir quel déficit afficher. On vous a d'ailleurs prêté, madame le ministre - et c'est à votre honneur - une certaine volonté de résister à ceux qui veulent dissimuler l'importance du déséquilibre à prévoir. Tous les experts sérieux l'évaluent pourtant à quelque 25 à 30 milliards pour le prochain exercice.



Certes, des prévisions portant sur une masse de l'ordre de 650 milliards de francs ne sont pas exemptes d'une marge d'incertitude, mais on ne peut nier pour autant des tendances de fond que décrivait le Livre blanc et qui, malheureusement, se trouvent confirmées : une croissance en volume de 3 à 4 p. 100, pour l'assurance maladie, de 5 p. 100 pour l'assurance vieillesse - dont la moitié au titre de l'abaissement de l'âge de la retraite -, de 1 p. 100 pour les prestations familiales, soit 3 à 4 p. 100 pour l'ensemble. Ajoutez-y, mes chers collègues, l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi, qui entraîne une perte de ressources de plus de 10 milliards ! L'exercice 1986 se présente donc bel et bien, madame le ministre, avec une prévision de déficit de l'ordre de 25 à 30 milliards.

Si les comptes de 1983 et de 1984 ont été malgré tout excédentaires, c'est pour l'essentiel en raison d'une sous-évaluation des pensions de retraite et des prestations familiales.

Tout à l'heure, madame le ministre, vous avez parlé de ce que le Premier ministre a mis en exergue : un solde significatif de trésorerie dont vous avez dit qu'il s'établissait à un montant de 20 milliards de réserves pour l'année 1986 !

Mais comment arrive-t-on à cet excédent de trésorerie à la fin de l'année ? D'abord par un alourdissement des charges portant sur les automobilistes - je pense aux taxes sur les assurances - et par d'habiles astuces de trésorerie, et je rends hommage à votre habileté : accélération des encaissements de cotisations pesant sur les entreprises, report sur l'exercice 1986 du paiement des prestations familiales, mesure que la caisse nationale d'allocations familiales a considérée comme particulièrement préjudiciable aux familles. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Pascal Clément.** Cela, il fallait le faire !

**M. Francis Geng.** C'est ça, leur politique de la famille !

**M. Jacques Barrot.** On dira que ce n'est pas à huit jours près ! Mais je puis vous assurer que le fait que les prestations familiales de décembre soient versées début janvier est mal ressenti - j'étais récemment dans une famille d'agriculteurs et je puis en témoigner - même si les finances des ménages ne connaîtront pas pour autant un complet déséquilibre. Cette mesure est perçue comme si les pouvoirs publics voulaient à tout prix faire des économies !

**M. Jacques Blanc.** C'est surtout malhonnête !

**M. Francis Geng.** Cela relève de la cavalerie budgétaire !

**M. Jacques Barrot.** Je citerai encore le décalage sur 1986 des comptes dus aux hôpitaux au titre de la dotation globale. Les administrateurs d'hôpitaux qui sont ici savent ce que cela veut dire s'ils veulent boucler leur budget de 1985 !

**M. Françoise Perrut.** Ils ne peuvent pas payer le douzième mois !

**M. Jacques Barrot.** Ces mesures permettent de masquer les conséquences de la persistance d'une dynamique déficiente des recettes et des dépenses.

Madame et monsieur les ministres, il ne reste plus qu'à se demander durant quel mois du second semestre de 1986 le volant de trésorerie dont le Premier ministre a fait état sera totalement épuisé. Il s'agit bien là d'une bombe à retardement ! D'ailleurs, dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances, on lit : « les comptes retiennent l'hypothèse d'un équilibre financier, ce qui suppose que soit prises en temps voulu les mesures appropriées portant sur les recettes et les dépenses ». Aucune mesure de redressement n'étant annoncée, il convient de considérer que l'expression « en temps voulu » signifie : le 17 mars 1986 !

**M. Francis Geng.** Et le tour est joué !

**M. Jacques Barrot.** J'en viens, pour terminer, à ce vaste chantier de la protection sociale.

Entre l'immobilisme que je viens de dénoncer et les bouleversements que quelques individus, fort minoritaires, imaginent parce qu'ils ne connaissent pas la réalité des choses, il me semble qu'il y a la voie d'un pragmatisme lucide. Ce pragmatisme peut être la jouvence de notre système de protection sociale. Seulement voilà : le pragmatisme exige aussi la ténacité dans l'action et la loyauté dans le dialogue avec les partenaires sociaux.

Je ne peux pas être trop long, et je vais donc aller à l'essentiel.

Un premier mot : clarté. Il faut cesser de comparer la protection sociale à un ensemble unique dans lequel tout serait lié. Cette volonté implique une séparation claire des risques, avec des gestions autonomes de leur trésorerie. C'est le moyen et le seul moyen d'accorder réellement à la branche famille la priorité absolue qu'exige l'intérêt national. Les excédents de la branche famille ne devront plus servir à masquer les déficits des branches maladie et vieillesse.

Il faut aussi clarifier et diversifier l'origine des financements de la protection sociale. Il convient d'en dégager l'entreprise, dont la mission, monsieur le ministre de l'emploi, est d'abord d'investir. Il convient d'accroître l'effort direct des ménages pour que ceux-ci acquièrent un sens plus aigu du coût des avantages sociaux dont ils bénéficient.

Un deuxième mot : responsabilité. Mais ce n'est pas un terme abstrait. J'énumérerai quelques éléments qui peuvent permettre cette promotion patiente, à tous les niveaux, du sens de la responsabilité.

D'abord, une décentralisation réelle de notre gestion du système de soins s'impose, comme la création de nouveaux espaces de dialogue entre caisses de sécurité sociale, médecins et gestionnaires hospitaliers. Il convient de relancer le dialogue avec les praticiens, fondé sur la connaissance des coûts, la fixation contractuelle des objectifs, une organisation diversifiée des établissements. Bref, il faut rendre aux médecins hospitaliers la confiance en leur métier, pour exiger d'eux une meilleure gestion...

**M. Jean Lacombe.** M. Barrot n'a-t-il pas été ministre, autrefois ?

**M. Jacques Barrot.** Je viens d'entendre une remarque à laquelle je n'ai pas peur de répondre : j'ai toujours dit que le chantier était un vaste chantier. Vous m'accorderez, mes chers collègues, que je n'ai jamais mâché mes mots et que je n'ai jamais accusé à tort et à travers ceux qui prenaient des mesures courageuses ni ceux qui avaient le courage de le dire !

Il faut, d'autre part, obtenir que la part des dépenses maladie prises en charge par l'assurance obligatoire s'accroisse à un rythme plus proche de celui de la richesse nationale. Cela signifie que le surplus des dépenses de santé doit être financé plus largement par les assureurs complémentaires, dont la part est restée stable et faible pendant la période précédente, soit environ 6 p. 100.

Voilà la médecine à deux vitesses, va-t-on me dire ! Mais aujourd'hui, mes chers collègues, plus du quart des dépenses de santé n'est-il pas payé directement par les ménages ou les assurances complémentaires ?

Quel est le vrai problème ? C'est de faire en sorte que personne ne soit exclu de ces assurances complémentaires mutualistes ou privées. Au lieu de « grignoter » en secret les prestations, il faut négocier avec les partenaires sociaux les moyens de faire accéder tous les Français - éventuellement de manière personnalisée pour les ménages les plus modestes - à une forme ou à une autre d'assurance complémentaire. Une fois cette généralisation de l'assurance complémentaire réalisée - et le mouvement mutualiste peut ici apporter une contribution non négligeable - nous pourrions essayer de freiner la croissance de la part obligatoire des dépenses de santé et nous pourrions ainsi préserver la qualité du système de soins. Dans ce domaine, il faut parler vrai : on ne peut pas biaiser avec les Français !

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** J'en viens maintenant à la branche vieillesse. Il faudra bien en arriver à des formules plus souples de retraites-progressives, autorisant des départs précoces sans les encourager et incitant à une vie active plus longue.

Eh oui ! l'heure est venue d'inciter à la constitution d'une épargne vieillesse qui pourrait alléger d'autant, le moment venu, l'effort des actifs. Il est vrai qu'une telle épargne vieillesse ne peut résulter dans l'immédiat que de cotisations complémentaires par rapport aux cotisations existantes, indispensables pour servir les retraites par répartition. Mais il incombera à tout gouvernement responsable d'inciter, par des déductions fiscales, à un effort accru de longue épargne, qui viendra non pas se substituer aux retraites par répartition, mais les compléter.

**M. Pascal Clément.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Enfin, il faut faire émerger de nouvelles formes de solidarité, plus altruistes, peut-être moins étendues mais plus proches des bénéficiaires : elles pourront s'exercer de la garde des enfants à l'animation des maisons d'accueil de grands vieillards.

Il faut favoriser l'innovation. Et n'ayons pas peur de le dire, il y a une dimension caritative - je sais que vous y êtes sensible, madame le ministre - qui devra, susciter l'innovation dans ces domaines.

L'un des problèmes majeurs qui se posent en 1985 est celui de l'accueil des personnes âgées dépendantes. Que l'on ne nous dise pas qu'il faut, dans ce domaine, ménager les Français : il faudra bien que ceux-ci acceptent un effort afin d'assurer à leurs aînés un grand âge « humain ».

Ces orientations, que je n'ai pas le temps de développer, sont susceptibles de réunir une large majorité des Français, notamment les partenaires sociaux, que nous souhaitons forts et représentatifs.

Il est vrai que la mise en œuvre de ces orientations exige du courage, de la résolution, de l'imagination, et ces vertus ne nous semblent pas aujourd'hui présider à l'action gouvernementale.

Quel que puisse être l'art de la caricature dont a fait récemment preuve le Premier ministre, rien n'y changera : la sécurité sociale et ses bénéficiaires sauront bel et bien reconnaître leurs vrais défenseurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marchais.

**M. Georges Marchais.** Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, en mai 1982, l'Assemblée nationale examinait plusieurs projets de loi visant à élargir les droits des travailleurs dans les entreprises. Au nom du groupe communiste, j'avais alors souligné qu'il s'agissait à la fois d'une « question capitale pour l'avenir du pays » et d'un « rendez-vous avec l'histoire de notre peuple ». Que de chances gâchées depuis, comme la date choisie pour ce débat en témoigne ! Nous sommes, en effet, à la veille de la discussion par notre assemblée d'une loi organisant la « flexibilité » de l'emploi, qui constitue une véritable agression contre les droits des travailleurs.

Traiter des droits des travailleurs, c'est traiter de tous leurs droits et donc, d'abord, du premier d'entre eux : le droit à l'emploi. C'est peu de dire qu'il n'est pas assuré. A la fin de cette année, cinq cent mille emplois auront été supprimés en trois ans. Le chômage réel est supérieur à trois millions. Sa durée moyenne est de onze mois. L'intérim a repris sa croissance ; le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée ont augmenté de plus d'un tiers ; les T.U.C. et les stages précaires, sans formation ni garantie d'embauche, se sont multipliés. La situation de l'emploi est ainsi d'une gravité sans précédent.

Traiter des droits des travailleurs, c'est aussi traiter du droit de vivre décemment de son travail. Avec votre politique d'austérité, la pauvreté s'étend et les inégalités sociales se creusent. Le pouvoir d'achat de la masse salariale nette aura reculé de plus de 3 p. 100 en quatre ans. Celui du S.M.I.C. stagne ou recule depuis juillet 1982. Vous vous félicitez du ralentissement de la hausse des prix à la consommation. Mais, obtenu par la baisse du pouvoir d'achat, il ne profite ni à celles et ceux qui vivent de leur travail, ni à notre économie puisque nous perdons des parts de marché aussi bien en France qu'à l'étranger. Les seuls à en bénéficier, ce sont les privilégiés de la fortune, qui n'ont jamais été aussi riches.

Traiter des droits des travailleurs, c'est traiter de leur droit à la santé et à une vraie protection sociale. Or votre gouvernement a organisé la baisse des recettes de la sécurité sociale en supprimant massivement des emplois. Vous avez décidé aussi de diminuer la part des cotisations patronales et d'augmenter celles des salariés, de créer le forfait hospitalier journalier, d'aligner les tarifs de consultation externe des hôpitaux publics sur la médecine de ville, de réduire le remboursement d'actes médicaux, paramédicaux et des médicaments, de mutiler le système de prévention.

Vous dites qu'il y a croissance du pouvoir d'achat de la masse des prestations sociales. Elle n'est qu'apparente. D'une part, en effet, cette croissance se ralentit, passant au-dessous de 2 p. 100 ; d'autre part, puisque le nombre de ceux qui ont droit à ces prestations grandit - notamment avec le chômage

et les préretraites -, chaque bénéficiaire en reçoit une portion moindre. En réalité, le pouvoir d'achat des prestations par tête recule dans de nombreux domaines ; les prestations familiales et les pensions de retraite sont en retard de 2 p. 100 sur le coût de la vie. Avec la réforme de l'indemnisation du chômage, le pouvoir d'achat des prestations chômage a baissé de 6 p. 100 en moyenne et près d'un million de chômeurs est dépourvu de toute indemnité. Le nouvel accord, récemment signé par le C.N.P.F. et les syndicats, à l'exception de la C.G.T., aggravera les choses.

Traiter des droits des travailleurs, c'est traiter du droit à l'égalité pour toutes et pour tous. Or les inégalités de salaires entre hommes et femmes sont toujours aussi profondes. Il y a deux fois plus de femmes au chômage qu'en 1981. La loi sur l'égalité professionnelle est restée lettre morte puisqu'elle s'est traduite, en tout et pour tout, par la signature de deux contrats avec l'Etat pour deux entreprises ! Les atteintes à la dignité des travailleurs persistent dans les ateliers et les bureaux. Grâce à l'action déterminée des femmes qui refusent de voir leur vie familiale sacrifiée, vous avez dû retirer de votre projet de loi sur la « flexibilité » le rétablissement du travail de nuit, du samedi et du dimanche, mais vous avez laissé la possibilité aux patrons de l'imposer dans le cadre des accords par branche. Les inégalités qui frappent les jeunes s'approfondissent, à l'heure des T.U.C. et des emplois précaires et sous-payés, comme celles que subissent les travailleurs immigrés, qu'on cantonne dans les travaux les plus mal payés et à qui l'on refuse des mesures spécifiques de formation.

Enfin, traiter des droits des travailleurs, c'est traiter de ce que vous-même aviez intitulé la « nouvelle citoyenneté à l'entreprise ». Que sont devenues les lois de 1982 sur les droits des travailleurs, ces lois dont les communistes par leur travail au sein du Gouvernement de l'époque et par leur vote au Parlement, sont co-auteurs ?

Pouvoir s'informer, exprimer des avis, négocier des propositions, contrôler l'usage des fonds pour pouvoir développer l'emploi, la formation, tout cela est resté lettre morte. Les conseils d'ateliers et de services n'ont été mis en place qu'en très petit nombre, alors que le patronat a multiplié les « cercles de qualité » ou les « groupes d'expression directe », mieux soumis à ses exigences.

L'obligation annuelle de négocier est demeurée limitée à la stricte application des orientations gouvernementales en matière de pouvoir d'achat. Le droit d'expression n'est appliqué que pour 40 p. 100 des salariés concernés. Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail n'existent que dans 30 p. 100 des secteurs nouvellement assujettis et 80 p. 100 des entreprises de dix à cinquante salariés n'ont toujours pas de délégués du personnel. Les commissions consultatives pour les entreprises du secteur nationalisé de plus de 200 salariés sont quasi inexistantes ; 35 p. 100 des salariés de la fonction publique ne sont pas titularisés. Les contrats de plan des entreprises publiques n'ont pas été appliqués. Les informations économiques dans les entreprises restent diffusées au compte-gouttes. Les représentants des salariés dans les conseils d'administration des entreprises publiques sont empêchés de rendre compte de leur mandat par une extension abusive de la notion de « secret des affaires ».

Et quand les salariés se rassemblent dans l'action pour se défendre, alors ce sont les sanctions, les licenciements, quand ce ne sont pas les commandos de forces de répression.

**M. René Rouquet.** De la C.G.T. ?

**M. Georges Marchais.** Si vous voulez parler de la S.K.F., l'originalité de l'affaire est que c'est là que, pour la première fois depuis l'avant-guerre, le parti socialiste a envoyé des commandos de police contre des travailleurs utilisant légitimement leur droit de grève !

**M. Claude Evin,** président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Légitimement ?

**M. Georges Marchais.** La S.K.F., c'est Jules Moch et les mineurs du Nord ! Voilà la S.K.F., ce que c'est ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes. - Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Comment parler d'extension des droits des travailleurs, des salariés, quand 1 500 dossiers d'atteintes aux libertés sont recueillis en un jour, le 14 juin dernier, par les parlementaires communistes ? Quand cinq mille représentants et élus

syndicaux sont licenciés depuis 1981, dont deux mille depuis 1984 ? Quand, pour leur activité revendicative, des syndicalistes sont traînés devant des tribunaux correctionnels par les directions d'entreprises publiques ?

Pour justifier sa politique, votre gouvernement prétend qu'il n'a pas le choix. Vous reprenez ainsi les arguments du Conseil national du patronat français, en invoquant les coûts salariaux excessifs. Pourtant, toutes les études sérieuses prouvent que ces coûts sont, en France, les plus bas de tous les pays capitalistes industrialisés si on tient compte, comme il faut le faire, tout à la fois des salaires directs, des charges sociales et de la productivité du travail. De plus, le salaire et la protection sociale ne peuvent être considérés seulement comme des coûts. Ce sont également des atouts de l'essor économique.

Votre gouvernement prétend aussi qu'il modernise le pays. En vérité, il détruit beaucoup pour créer peu et ce qu'il crée n'est pas durable. En 1981, 40 p. 100 seulement des ressources disponibles des entreprises allaient à l'investissement productif. On est aujourd'hui descendu plus bas encore : autour de 30 p. 100.

L'évolution suivie au cours de ces années est révélatrice des choix de votre gouvernement. Vous clouez la droite au pilori dans vos discours mais, dans les faits, vous reprenez sa logique et ses recettes. Vous « cohabitez » déjà au niveau des idées et des projets avant de le faire sur le plan politique comme vous en avez l'objectif. (*Protestations sur les bancs des socialistes. - Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Pascal Clément.** Tiens, voilà qu'ils cohabitent !

**M. Jean Esmonin et M. Robert Cabé.** Soyons sérieux, monsieur Marchais !

**M. Georges Marchais.** J'entends déjà les commentaires ! « Voilà ! Le parti communiste fait le procès du parti socialiste ! » (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*)

Calmez-vous ! « Pour lui, socialistes ou droite, c'est la même chose !... »

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** C'est ce que vous répétez tous les jours !

**M. Georges Marchais.** Soyons donc précis sur ces deux points.

« Procès du parti socialiste ? » Mais, je vous pose la question, qui dirige en France ? Si on doit analyser la situation économique et sociale du pays, doit-on examiner et juger l'activité du Gouvernement, ou non ? Faire cela, ce n'est pas instruire un procès, c'est faire de la démocratie ! C'est la faire vivre ! A partir de là, est-ce que nous disons : « le parti socialiste et la droite, c'est "bonnet blanc et blanc bonnet" » ? Non. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Francis Geng.** Non, non, ne confondez pas !

**M. Georges Marchais.** La droite, nous, c'est notre adversaire et elle ne s'y trompe pas. Nous la combattons de toutes nos forces, comme nous l'avons toujours fait.

**M. Jean-Louis Goeduff.** C'est réciproque !

**M. Georges Marchais.** Et nous ne disons pas que le parti socialiste est un parti de droite. Mais nous nous en tenons aux faits. Ce sont eux qui nous font constater que la politique de votre gouvernement, dans son inspiration, sa pratique et ses résultats converge avec celle de la droite. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Pascal Clément.** Eh oui !

**M. Francisque Perrut.** Eh, oui, le scandale du siècle !

**M. Georges Marchais.** Eh oui ! (*Sourires.*)

Ainsi, la droite et le patronat veulent supprimer le S.M.I.C. Le parti socialiste affirme qu'il entend le maintenir. Mais que fait votre gouvernement ? Il laisse le pouvoir d'achat du S.M.I.C. stagner et reculer. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Ce n'est pas vrai !

**M. Guy Ducoloné.** Essayez donc de vivre avec le S.M.I.C. !

**M. Gilbert Bonnemaison.** Ce n'est pas la même chose !

**M. Georges Marchais.** Votre gouvernement développe systématiquement les rémunérations qui sont inférieures au S.M.I.C., avec les T.U.C., les stages, ou le travail temporaire. (*Nouvelles protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Guy Chanfrault.** Mieux vaut laisser les jeunes à la rue ?

**M. Georges Marchais.** Autrement dit, il instaure dans les faits un salaire minimum inférieur au S.M.I.C. actuel, qui permet de tirer les salaires vers le bas.

**M. Jean Esmonin.** Que proposez-vous ?

**M. Georges Marchais.** Je vais y venir ! Pour vous.

Et je suis prêt à y venir avec M. Laurent Fabius à la télévision ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes. Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. André Soury.** Chiche !

**M. Georges Marchais.** Oui, s'il ne se dérobe pas !

**M. Pascal Clément.** Après ce qui lui est arrivé, rien de sûr ! (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Georges Marchais.** La droite veut accorder aux patrons la liberté de licencier. Le Président de la République a dit qu'il s'y opposait. Mais que fait votre gouvernement ? Il accorde l'autorisation de licencier dans 95 p. 100 des cas. Il étend les contrats à durée déterminée, sans garantie, qui autorisent le licenciement dès l'embauche. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Robert Cabé.** C'était vrai quand M. Ralite était ministre !

**M. Georges Marchais.** La droite rêve de voir les travailleurs et les organisations syndicales soumis aux objectifs patronaux. Le parti socialiste s'affirme en faveur de la liberté dans l'entreprise. Mais que fait votre gouvernement ? Il s'oppose, notamment dans les entreprises publiques, à toute utilisation des droits permettant aux travailleurs de s'opposer aux réductions d'emplois, aux exportations de capitaux et aux pressions sur le pouvoir d'achat.

La droite veut s'attaquer à la sécurité sociale... (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Pascal Clément.** Mais non !

**M. Georges Marchais.** ... et ramener la protection sociale collective à un minimum...

**M. Pascal Clément.** Non !

**M. Georges Marchais.** ... qu'il faudrait compléter par des assurances privées et chères. (*Nouvelles protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Le parti socialiste se déclare attaché au système de protection sociale. Et vous l'avez répété. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

Mais que fait votre gouvernement ?

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Tout ! (*Sourires.*)

**M. Georges Marchais.** Comme je l'ai dit, il diminue les cotisations patronales et fait payer davantage les salariés pour être moins bien protégés. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) D'ores et déjà, il s'est engagé dans la voie de la déréglementation de la protection sociale en ouvrant aux compagnies d'assurances la possibilité d'intervenir dans le champ de la mutualité. (*C'est faux ! sur de nombreux bancs des socialistes.*) Il incite les compagnies d'assurances à développer leur intervention par l'assurance individuelle complémentaire. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

La droite, depuis toujours, veut permettre au patronat d'accroître l'exploitation dans l'entreprise. On en connaît le moyen le plus simple, le plus élémentaire : faire travailler les salariés quand les patrons le veulent, le plus longtemps possible, pour une rémunération la plus basse possible.

**M. Emmanuel Aubert.** Vous ne croyez pas que c'est un peu dépassé ?

**M. Georges Marchais.** Depuis des décennies, le mouvement ouvrier est parvenu à opposer des remparts à cet appétit patronal de profit. Il a ainsi obtenu des garanties, codifiées par la loi, que le conseil national du patronat français a tenté l'an dernier de réduire en proposant un nouvel aménagement du temps de travail. L'action résolue des salariés, de la C.G.T., a conduit l'ensemble des syndicats à refuser ce projet, qu'on aurait pu penser définitivement abandonné. Mais aujourd'hui, c'est votre gouvernement qui décide de l'imposer grâce à sa majorité de députés socialistes, ce qui vous vaut les félicitations du R.P.R. et de l'U.D.F. ! *(Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jean Lacombe.** Vraiment, vous croyez ?

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Ce n'est pas tout à fait vrai, monsieur Marchais !

**M. Jean-Louis Gosduff.** Allons, pour une fois que ça arrive ! *(Sourires.)*

**M. Georges Marchais.** Ce dossier est, à nos yeux, d'une importance primordiale, on le verra demain. C'est, en effet, d'une régression sociale considérable qu'il s'agit, d'un retour en arrière qui va permettre, comme on l'a dit, de légaliser les dispositions illégales imposées par les patrons.

**M. André Soury.** Qui a dit cela ?

**M. Georges Marchais.** La « flexibilité », c'est la semaine de trente-neuf heures qui saute.

**M. Pascal Clément.** Eh oui !

**M. Georges Marchais.** Le patronat pourra décider à sa guise de la durée hebdomadaire du travail selon les périodes.

**M. Pascal Clément.** Il a raison !

**M. Georges Marchais.** C'est une baisse du pouvoir d'achat des salariés.

**M. Gilbert Bonnamaison.** Non !

**M. Georges Marchais.** La « flexibilité », c'est la décision effarante de ne plus considérer les heures supplémentaires comme telles, et donc de ne plus les payer.

**M. Gilbert Bonnamaison.** Faux !

**M. Georges Marchais.** C'est la suppression d'indemnités de chômage partiel.

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Ce n'est pas vrai !

**M. Georges Marchais.** C'est pour chaque salarié, homme ou femme, la vie familiale qui échappe à sa maîtrise, ... *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jean Lacombe.** Caricature !

**M. Georges Marchais.** ... parce qu'elle sera rythmée au gré des carnets de commandes patronaux. *(Nouvelles protestations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jean Lacombe.** C'est de la démagogie !

**M. Georges Marchais.** Gardez votre calme !

**Plusieurs députés communistes.** Ce n'est que la vérité !

**M. Georges Marchais.** La vérité fait mal ! *(Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes.)*

On comprend qu'une telle menace, d'une telle gravité, suscite l'émotion, la colère de millions et de millions de salariés.

**M. Robert Cabé.** Ce n'est pas sérieux, Georges ! *(Sourires.)*

**M. Georges Marchais.** Je vous ferai observer que je suis sérieux et que vous m'interrompez, alors que, tout à l'heure, vous n'avez rien dit quand un représentant de la droite a pris la parole. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)* C'est significatif !

**M. Robert Cabé.** Allons, je n'étais pas encore arrivé !

**M. Jean-Louis Gosduff.** Surtout, « le représentant de la droite » a parlé sérieusement !

**M. Françoise Perrut.** Ou alors c'est le ralliement ! *(Sourires.)*

**M. Georges Marchais.** Mais, au lieu d'entendre la voix des travailleurs, vous tentez de l'étouffer. Vous censurez, comme jamais, le seul parti politique qui s'oppose à ce projet : le parti communiste. Et gare aux syndicats indociles ! Il suffit, par les temps qui courent, de dire « non » à la « flexibilité » pour être l'objet de toutes les attaques.

**M. Jean Lacombe.** Nous en parlerons bientôt, de la flexibilité !

**M. Georges Marchais.** Bien sûr, tout cela n'est pas de nature à nous intimider.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles.** Eh non ! Nous non plus.

**M. Georges Marchais.** Non, nous ne laisserons pas rayer d'un trait de plume tant d'années de conquêtes syndicales, de garanties et de droits acquis.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles.** Nous non plus !

**M. Georges Marchais.** Nous sommes comme toujours aux côtés des travailleuses et des travailleurs. Celles et ceux qui, le 26 novembre dernier, sont venus, ici même, en délégation, dire leur opposition résolue aux mauvais coups qu'on veut leur asséner. Celles et ceux qui, demain, à l'appel de la C.G.T., viendront manifester et dire avec force leur protestation. Nous sommes avec celles et ceux qui, partout dans le pays, ne veulent pas qu'on empiète leur salaire et qu'on gâche leur temps libre et leur vie de famille. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)* Nous allons tout faire, tout ce qui peut dépendre de nous, pour que cette agression contre les salariés tourne court.

A nos yeux, en effet, justice sociale, efficacité économique et épanouissement personnel marchent du même pas.

C'est pourquoi nous proposons une politique de croissance des productions et des services correspondant aux nécessités et aux besoins. Ce qui suppose de donner la priorité à l'emploi, de défendre et de promouvoir le droit à l'emploi de chaque travailleuse et de chaque travailleur.

Nous ne disons pas que chaque emploi doit rester figé. Nous nous opposons à la loi sur la « flexibilité », mais nous proposons des aménagements du temps de travail favorables aux salariés, notamment en réservant, sans perte de salaire, jusqu'à 10 p. 100 en moyenne du temps de travail à la formation et à l'exercice du droit d'information et d'initiative dans l'entreprise.

Il ne manque pas d'argent ni de ressources financières en France. Ils alimentent aujourd'hui des gâchis. Nous proposons de les utiliser pour développer les emplois, les productions, la formation et pour assurer des salaires motivants prenant en compte les qualifications.

Le levier, pour cela, c'est d'assurer plus de liberté pour tous et toutes, dans tous les domaines. Plus de liberté dans les entreprises, où doivent s'affirmer le droit à l'information, le droit de négocier les propositions élaborées par les travailleurs, le respect des syndicats, le droit de contrôle par les salariés et les élus de l'utilisation des fonds. Plus de libertés et de droits, par une décentralisation réelle, pour les élus, les citoyens, les syndicats, les associations.

Il est indispensable d'améliorer la protection sociale de la population ; de respecter vraiment le droit à la santé pour tous, en faisant reculer les inégalités devant la maladie, les soins des enfants et la vieillesse ; ...

**M. Jean Esmonin.** Nous le faisons !

**M. Georges Marchais.** ... de financer les retraites ; d'améliorer les prestations pour les familles ; d'indemniser tous les chômeurs et de mieux les protéger.

**M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles.** C'est sûr !

**M. Georges Marchais.** Cela suppose d'y voir clair sur la situation financière réelle de la sécurité sociale. Toutes les études convergent pour montrer que la baisse de l'emploi, du pouvoir d'achat des salaires et des cotisations patronales tend en permanence à créer un déficit. Aujourd'hui, vous le cachez aux Français en annonçant un excédent de trésorerie. Nous disons, nous : on peut financer de nouveaux progrès dans le cadre du système de protection sociale collective

auquel les Français sont légitimement attachés, si on développe la croissance et l'emploi, si on maîtrise l'usage des richesses créées.

Nous proposons, pour cela, de répartir autrement le champ de ce financement. C'est une question cruciale. Nos propositions, en ce domaine, visent justement à favoriser les entreprises qui développent les emplois et les qualifications et à mettre beaucoup plus à contribution celles qui spéculent, qui placent, qui exportent les capitaux au détriment de l'emploi. Elles visent également à faire cotiser les revenus des fortunes financières actuellement exemptes de toute cotisation.

Vous le voyez, madame le ministre, monsieur le ministre, la liberté, la démocratie, le progrès humain sont, aujourd'hui comme hier, au cœur de notre combat. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la protection sociale et les droits des travailleurs.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

